



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-quatrième session

Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011

RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Québec (Canada)

9 – 13 mai 2011

Note: La lettre circulaire CL 2011/13-FL est incluse dans le présent rapport.

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 5/15

CL 2011/13-FL
Mai 2011

- AUX:** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Distribution du rapport de la trente-neuvième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (REP11/FL)

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION:

Projet de directives à l'étape 8 et à l'étape 5/8 de la procédure

1. Projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon obligatoire ou facultative (par. 32, Annexe II).
2. Avant-projet de **Compilation des textes Codex pertinents pour l'étiquetage des aliments dérivés des biotechnologies modernes** (par. 157, Annexe III)

Projet de directives à l'étape 5 de la procédure

3. Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence (paragraphe 170, Annexe IV)

Les gouvernements et organisations internationales intéressées souhaitant formuler des observations sur les points 1, 2 et 3 ci-dessus peuvent le faire en écrivant, conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, à l'adresse suivante codex@fao.org, **avant le 15 juin 2011.**

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

Projet de norme à l'étape 3 de la procédure

4. Avant-projet d'amendement aux directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: afin d'inclure les animaux et les algues marines d'aquaculture (par. 119, Annexe V)

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur le point 4 ci-dessus peuvent le faire en écrivant au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, codex@fao.org, avec copie au Point de contact du Codex pour le Canada, Direction des aliments, Santé Canada, codex_canada@hc-sc.gc.ca et avec copie au Point de contact du Codex pour l'Union européenne, codex@ec.europa.eu, **avant le 31 juillet 2011.**

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les débats et les conclusions de la trente-neuvième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires peuvent se résumer comme suit:

Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa trente-quatrième session:

Le Comité:

- a avancé à l'étape 8 le Projet de révision des Directives sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) concernant la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire (par. 32, Annexe II) et à l'étape 5/8 Avant-projet de compilation des textes du Codex applicables à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne (par. 157, Annexe III);
- a avancé à l'étape 5 l'Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence (par. 170, Annexe IV)
- a décidé d'interrompre le travail sur le Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées): Définitions (par. 124);
- est convenu de proposer une nouvelle activité sur l'inclusion de nouvelles substances dans les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: (par. 101, Annexe VI).

Autres questions intéressant la Commission:

Le Comité:

- a maintenu à l'étape 7 les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Inclusion de l'éthylène pour d'autres produits (par. 77);
- a renvoyé à l'étape 6 les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: pour inclure les animaux et les algues marines d'aquaculture à l'étape 3 (par. 119, Annexe V)

Questions intéressant d'autres comités du Codex

Le Comité:

- a informé le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime qu'il réexaminerait les sections appropriées des Directives sur l'étiquetage nutritionnel après que le CCNFSDU aura fixé les principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés aux maladies non transmissibles et dressé la liste des VNR (par. 8)
- a demandé au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime d'examiner la définition révisée des acides gras trans (par. 191) et l'Avant-projet de définition des valeurs nutritives de référence (par. 171, Annexe IV).

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

Introduction	1-2
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour).....	3-6
Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour)	7-16
Examen des dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex (Point 3 de l'ordre du jour)	17-23
Mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé (point 4 de l'ordre du jour)	
Projet de révision des directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) au regard de la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire (Point 4a de l'ordre du jour)	24-33
Document de discussion sur des conditions additionnelles pour des allégations relatives à la nutrition et des allégations comparatives dans les directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997) (Point 4b de l'ordre du jour)	34-61
Considération de l'utilisation de symboles normalisés pour représenter des ingrédients alimentaires mentionnés dans la stratégie mondiale (Point 4c de l'ordre du jour)	62-66
Étiquetage nutritionnel obligatoire (Point 4d de l'ordre du jour)	67-70
Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999) (Point 5 de l'ordre du jour)	
Annexe I: Inclusion de l'éthylène pour d'autres produits (Point 5a de l'ordre du jour).....	71-77
Annexe II: Inclusion de nouvelles substances (Point 5b de l'ordre du jour).....	78-102
Aquaculture biologique (Point 5c de l'ordre du jour)	103-119
Étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Point 6 de l'ordre du jour)	
Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Définitions (Point 6a de l'ordre du jour)	120-124
Avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Point 6b de l'ordre du jour).....	125-158
Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence (Point 7 de l'ordre du jour).....	159-171
Document de discussion concernant le besoin d'amender la norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985) en harmonie avec les recommandations de l'OIML concernant la quantité de produit contenu dans les préemballages (Point 8 de l'ordre du jour)	172
Modification des noms communs standardisés (Point 9 de l'ordre du jour)	173-178
Document de discussion révisé concernant le partage d'informations entre les autorités compétentes en cas de soupçon de fraude concernant les produits biologiques (Point 10 de l'ordre du jour)	179-185
Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session (Point 11 de l'ordre du jour)	186-193

ANNEXES

Page

Annexe I	Liste des participants	24
Annexe II	Liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire (à l'étape 8 de la procédure)	46
Annexe III	Avant-projet de recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique	47
Annexe IV	Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence (pour inclusion dans les Directive sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)) (à l'étape 5 de la procédure)	48
Annexe V	Avant-projet de révision des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999): pour inclure les animaux et les algues marines d'aquaculture (à l'étape 3 de la procédure)	49
Annexe VI	Document de projet pour une nouvelle activité sur les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: inclusion de nouvelles substances	52

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa trente-neuvième session à Québec, Québec (Canada) du 9 au 13 mai 2011 à l'aimable invitation du gouvernement du Canada. M. Paul Mayers, vice-président associé, Programmes, Direction générale des Politiques et Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la session. Étaient présents 247 délégués représentant 60 États Membres, une organisation Membre et 24 organisations internationales. La liste complète des participants est jointe en Annexe 1 du présent rapport.

Partage des compétences

2. Le Comité a pris acte du partage des compétences entre l'Union européenne et ses États Membres, conformément à l'article II, par. 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, tel qu'il est exposé dans le document CRD 4.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité est convenu de débattre des points suivants:

- Point 7 de l'ordre du jour – Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence, à la suite du point 4 de l'ordre du jour – Mise en œuvre de la Stratégie mondiale;
- Point 5a de l'ordre du jour – Addition de l'éthylène pour d'autres produits, à la suite du point 5b de l'ordre du jour - Inclusion des nouvelles substances; et
- Point 6a de l'ordre du jour- Projets d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Définitions, à la suite du point 6b de l'ordre du jour – Avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.

4. Le Comité a pris acte que le document de discussion cité au point 8 de l'ordre du jour concernant le besoin d'amender la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* en harmonie avec les recommandations de l'OIML n'était pas disponible et que, par conséquent, ledit point ne pourra faire l'objet de discussion au cours de la présente session

5. Le Comité est convenu qu'au point 11 de l'ordre du jour Autres questions, la FAO et l'OMS fourniront des renseignements d'ordre général au sujet du Sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (New York, 19 et 20 septembre 2011)

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour de la session avec les modifications indiquées ci-dessus.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)²

7. Le Comité a pris note qu'un certain nombre de questions étaient soumises à titre d'information et que plusieurs questions seraient examinées sous d'autres points de l'ordre du jour.

Avant-projet d'annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel: Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles pour la population générale

8. Le Comité est convenu d'examiner la section appropriée des Directives après que le CCNFSDU aura fixé les principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés aux maladies non transmissibles et dressé la liste des VNR.

1 CX/FL 11/39/1, CRD 29 (Observations de l'IACFO)

2 CX/FL 11/39/2, Autres observations: CRD 15 (FAO et OMS), CRD 32 (FAO); CRD 34 (Union européenne)

Questions découlant de la FAO et de l'OMS

FAO

9. Faisant référence à la recommandation adressée à la FAO par le CCFL à sa trente-huitième session concernant les outils de renforcement des capacités relatifs à l'étiquetage nutritionnel, le représentant de la FAO a informé le Comité de l'avancement des travaux. La FAO a d'abord mis l'accent sur les aspects concernant l'utilisation et l'interprétation des renseignements par les consommateurs ainsi que sur l'examen des lois et des instruments d'orientation des pays qui ont mis en œuvre un étiquetage nutritionnel obligatoire. Les travaux concernant les aspects relatifs à l'exécution et l'application, ainsi que l'analyse coût-avantage se poursuivront par la suite. À mesure qu'ils deviendront accessibles, la FAO affichera ces renseignements sur son site Web consacré à l'étiquetage nutritionnel.

10. La FAO a informé le Comité que le rapport définitif intitulé Graisses et acides gras dans la nutrition humaine: le Rapport d'une consultation d'experts, Étude FAO alimentation et nutrition n°91, vient d'être publié. Il est accessible dans son intégralité sur le site Web de la FAO et des versions papier peuvent être commandées auprès du siège de l'organisation.

11. Deux réunions sur la qualité des protéines se sont tenues récemment en Nouvelle-Zélande. La FAO, en collaboration avec Santé Canada et le Riddet Institute, a parrainé un colloque international sur les protéines alimentaires dans la santé humaine (27 au 30 mars 2011). Ce colloque a été suivi par la consultation d'experts de la FAO sur la qualité des protéines (31 mars au 2 avril 2011). Lorsque le rapport sera achevé, il sera accessible sur le site Web de la FAO.

OMS

12. La représentante de l'OMS a attiré l'attention sur quatre activités clés pertinentes aux travaux du Comité par référence au document CRD-15. Celles-ci comprenaient: 1) la mise en œuvre de la stratégie de réduction du sel/sodium à l'échelle mondiale et régionale, 2) les mises à jour apportées par le Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS, notamment au regard des travaux du Sous-groupe sur le régime alimentaire et la santé traitant des sucres, des matières grasses totales, du sodium et du potassium, 3) les essais pilotes du guide sur les principes directeurs et le cadre méthodologique relatifs aux profils nutritionnels dans les pays ainsi que la compilation d'un catalogue des modèles de profils nutritionnels, et 4) la tenue d'un Sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (MNT) prévu en septembre 2011 et de la Conférence ministérielle de Moscou sur les MNT en avril 2011.

13. Au sujet de la stratégie de réduction du sel/sodium, la représentante de l'OMS a informé le Comité du Sondage sur les connaissances, les attitudes et les comportements à l'égard du sel alimentaire et de la santé qui a été entrepris par le Bureau régional de l'OMS (OPS/OMS Bureau des Amériques) dans cinq pays de cette région. Les résultats de l'analyse préliminaire du sondage ont indiqué que la population connaissait très peu le lien entre le sel ou le sodium et la santé, que la différence entre sel et sodium était inconnue et que la majorité des personnes n'avaient pas de préférence pour le terme figurant sur l'étiquette des aliments; par conséquent, aucune recommandation claire ne pouvait être formulée à l'adresse du Codex à partir de ces résultats pour ce qui concerne la déclaration du sel/sodium sur l'emballage alimentaire.

14. La représentante de l'OMS a indiqué que grâce à la méthode GRADE, il devient possible d'évaluer la qualité d'un ensemble de données probantes. Cette méthodologie est employée après un examen méthodique de toutes les données probantes afin d'aider à l'élaboration de lignes directrices et de recommandations. Des renseignements techniques plus détaillés sont accessibles sur le site Web du groupe de travail GRADE.

15. En ce qui concerne le processus et les experts ayant pris part à l'examen par les pairs du guide sur les principes directeurs relatifs aux profils nutritionnels, la représentante a expliqué par le menu le travail qui est entrepris au regard de l'élaboration, de la lecture, de la révision et de la rédaction définitive de la 1^{re} édition du guide lancé à l'essai dans plusieurs pays dont l'Afrique du Sud, le Brésil, les Philippines, le Portugal et la Thaïlande. La 1^{re} édition du guide sera mise en ligne sous peu sur le site Web de l'OMS.

16. En ce qui concerne les travaux et processus du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS et de ses liens avec les travaux menés en collaboration avec la FAO, la représentante a expliqué que le NUGAG est un mécanisme exigé en interne par l'OMS établi pour répondre au nouveau processus d'élaboration d'une directive de l'OMS qui s'applique aux lignes directrices et aux recommandations de l'organisation. Comme il a été mentionné plus tôt, la FAO et l'OMS sollicitent en ce

moment l'avis de leurs bureaux juridiques respectifs concernant les modalités requises pour l'établissement d'un mécanisme opérationnel mixte FAO/OMS.

EXAMEN DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)³

Comité du Codex sur les fruits et légumes traités

Avant-projet de Norme sur la noix de coco desséchée (à l'étape 5/8)

17. Le Comité a approuvé la disposition d'étiquetage comportant la suppression de la mention « *Noix de coco desséchée à teneur réduite en huile* » dans la section 9.1.1 Nom du produit car, bien qu'elle désigne un ingrédient et non un élément nutritif, cette expression pourrait être interprétée comme une allégation relative à la teneur en éléments nutritifs ou la modification d'un nom commun normalisé et, de ce fait, induire en erreur les consommateurs. La déclaration de la teneur en huile dans la section 9.1.2 a été retenue car il ne s'agit pas d'une allégation. En ce qui concerne la proposition d'amender également la section 3.2.4 c), le Comité a fait observer qu'il n'était pas compétent pour rectifier les dispositions relatives à la composition dans la mesure où elles n'avaient pas d'incidence sur la section concernant l'étiquetage.

Avant-projet d'annexe pour certains champignons de couche

Avant-projet de norme du Codex pour les pousses de bambou en conserve (à l'étape 5/8)

18. Le Comité a approuvé les dispositions relatives à l'étiquetage conformément aux propositions reçues.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie

Avant-projet de norme régionale du Codex pour la sauce chili (à l'étape 5/8)

19. Le Comité a approuvé la disposition sur l'étiquetage concernant le degré de piquant en supprimant la mention « conformément à l'entente entre les partenaires commerciaux » à la section 8.1.2, car elle a été jugée superflue et non conforme aux pratiques habituelles du Codex.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Avant-projet de norme régionale du Codex pour la coriandre du Mexique (à l'étape 5/8)

Avant-projet de norme régionale du Codex pour la lucuma (à l'étape 5/8)

20. Le Comité a approuvé les dispositions relatives à l'étiquetage conformément aux propositions reçues.

Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche

Avant-projet de norme Codex pour la sauce de poisson (à l'étape 8)

21. Le Comité a approuvé les dispositions relatives à l'étiquetage conformément aux propositions reçues.

Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais

Avant-projet de norme Codex pour les tomates arbustives (à l'étape 8)

22. Le Comité a approuvé les dispositions relatives à l'étiquetage conformément aux propositions reçues.

Avant-projet de norme Codex pour les piments forts (à l'étape 5/8)

23. La délégation indienne a proposé que l'étiquetage de la « saveur piquante » mentionnée aux sections 6.1.1 et 6.2.4 n'ait pas de caractère obligatoire selon la proposition du CCFFV, car le degré du piquant était un paramètre sensoriel difficilement mesurable sur le plan technique. Le Comité a fait néanmoins observer que la déclaration obligatoire de la saveur piquante avait été introduite intentionnellement, étant jugée importante pour les manutentionnaires et les consommateurs et constituant un compromis visant à élargir la portée de la norme. Par conséquent, le Comité a approuvé les dispositions relatives à l'étiquetage conformément aux propositions émises. Le Comité a pris note d'une observation faisant valoir que puisque la réunion du CCFFV avait eu lieu une semaine avant la tenue du CCFL, les délégations n'avaient pas eu le

3 CX/FL 11/39/3; CX/FL 11/39/3-Add.1; Autres observations: CRD 18 (Inde); CRD 30 (Dispositions d'étiquetage dans les projets de norme du CCFFV) et CRD 34 (Union européenne).

temps d'examiner ces dispositions par le détail. On a rappelé que les délégations auraient la possibilité de formuler leurs observations à l'étape 5/8, pour examen par la Commission.

MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE L'OMS POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ (Point 4 de l'ordre du jour)

PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL AU REGARD DE LA LISTE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS QUI SONT DÉCLARÉS DANS TOUS LES CAS, DE FAÇON SOIT OBLIGATOIRE SOIT VOLONTAIRE⁴

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DÉCLARATION DU SODIUM (SEL)⁵ (Point 4a de l'ordre du jour)

24. Le Comité a rappelé que le projet de révision de la section 3.2 Énumération des éléments nutritifs avait été adopté à l'étape 5 par la Commission à sa trente-troisième session et transmis pour observations à l'étape 6. Bien qu'il ait été convenu que le sodium et /ou le sel devrait être ajouté à la liste des éléments nutritifs, il n'y avait pas eu d'accord sur la terminologie à employer dans la déclaration et le Comité avait décidé de mettre sur pied un groupe de travail électronique sous la direction de la Nouvelle-Zélande pour examiner plus à fond les différentes approches concernant la déclaration du sodium/sel.

25. La délégation néo-zélandaise a indiqué que la déclaration du sodium/sel avait été généralement appuyée, mais que le groupe de travail n'avait pu s'entendre sur la terminologie à utiliser dans la déclaration, à savoir si elle devait ne mentionner que le « sodium » ou le « sel », ou autoriser les deux termes et si d'autres sources de sodium que le sel devraient être prises en compte et indiquées dans l'étiquetage en tant que « sel ». Le groupe de travail avait donc énuméré diverses options de déclaration du sodium/sel aux fins d'étude additionnelle par le Comité.

26. De nombreuses délégations étaient favorables à la déclaration du « sodium » étant donné que c'est le terme scientifiquement correct pour la déclaration de cet élément nutritif et que le sodium pouvait provenir d'autres sources que le sel (NaCl), tandis que le sel devrait être déclaré dans la liste des ingrédients. Puisque la consommation de sodium pourrait se faire autrement que par le sel (NaCl), l'utilisation de « sel » pourrait induire le consommateur en erreur. Ces délégations ont fait valoir que les questions touchant la compréhension des consommateurs devraient être traitées en faisant œuvre de sensibilisation pour faire en sorte que l'étiquetage des éléments nutritifs soit compris correctement.

27. D'autres délégations ont estimé que le terme « sel » était mieux compris des consommateurs et que de nombreux pays avaient mis en œuvre des politiques de réduction du sel, et que par conséquent il devrait être possible d'utiliser le terme « sel » comme alternative à « sodium », peut-être seulement pendant une courte période. Des délégations ont également proposé de laisser la déclaration du sodium/sel au soin des autorités nationales si le Comité ne parvenait pas à trancher la question.

28. Certaines délégations ont appuyé l'ajout du facteur de conversion, tandis que d'autres croyaient que cela pourrait créer de la confusion chez les consommateurs.

29. Après une longue discussion, le Comité est convenu de ne mentionner la déclaration du sodium que dans la section 3.2.1.2 et d'indiquer dans une note de bas de page que « les autorités nationales pourront décider d'exprimer la quantité totale de sodium en équivalents du « sel » afin d'autoriser la déclaration du « sel » au niveau national, en plus ou au lieu du sodium ».

30. Le président a rappelé que la déclaration du sodium/sel était la dernière question à régler pour la révision de la section 3.2 et a donc proposé de finaliser cette dernière aux fins d'adoption par la Commission.

⁴ CL 2010/40-FL, ALINORM 10/33/22, Annexe II, CX/FL 11/39/4 (observations: Brésil, Canada, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Iran, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Soudan, Consumers international, FIL, IFT), CX/FL 11/39/4-Add.1 (observations: Colombie, Thaïlande, Union européenne, ICBA), CX/FL 11/39/4-Add.2 (observations: Uruguay), CRD 2 (Philippines), CRD 6 (Chili), CRD 12 (Nigéria), CRD 16 (Indonésie), CRD 17 (Ghana), CRD 18 (Inde), CRD 19 (Mali), CRD 21 (Bolivie), CRD 26 (États Unis d'Amérique) CRD 29 (IACFO), CRD 31 (Malaisie), CRD 33 (Thaïlande), CRD 35 (Panama)

⁵ CX/FL 11/39/5

31. La délégation malaisienne, appuyée par des observateurs, a exprimé l'opinion que les acides gras trans devraient être ajoutés à la section 3.2 car s'ils n'étaient pas étiquetés avec les acides gras saturés, cela risquerait de tromper les consommateurs quant au profil total des acides gras. La délégation a proposé d'attendre la révision de la définition des acides gras trans avant d'amender la déclaration. Le Comité a aussi pris note de la proposition d'un observateur d'ajouter une note de bas de page à la section 3.2.1.2 sur l'étiquetage des acides gras saturés. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait discuté longuement de la déclaration des acides gras trans et était convenu d'ajouter une note de bas de page à la section 3.2.1.4 pour traiter de cette question. Le texte actuel a donc été retenu.

État d'avancement du Projet de révision des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel: section 3.2

32. Le Comité est convenu d'avancer le Projet de révision de la section 3.2 à l'étape 8 aux fins d'adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-quatrième session (voir Annexe II).

33. La délégation malaisienne a exprimé ses réserves sur cette décision.

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR DES CONDITIONS ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX ALLÉGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION ET DES ALLÉGATIONS COMPARATIVES DANS LES DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION ET À LA SANTÉ (Point 4b de l'ordre du jour)⁶

34. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait examiné les mesures suggérées pour traiter des ingrédients mentionnés au paragraphe 22 de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé et était convenu de mettre sur pied un groupe de travail électronique et un groupe de travail physique présidés par le Canada pour préparer un document de discussion intitulé Nouvelles entrées et amendements au Tableau des conditions figurant dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et portant sur: 1) nouvelles entrées au Tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997) pour la non-adjonction de sucres et de sel/sodium; 2) des conditions d'utilisation additionnelles pour des allégations comparatives relatives à la teneur en sucres et en sel/sodium; 3) l'examen du titre du Tableau des conditions relatives aux teneurs en éléments nutritifs; et 4) l'ajout d'allégations de teneur en éléments nutritifs en relation avec les acides gras trans.

35. La délégation canadienne a présenté le résultat de la réunion du groupe de travail physique qui s'est tenue avant la session pour étudier ces questions. Le Comité a remercié le Canada et le groupe de travail de leur excellent travail qui facilite les débats en plénière et a examiné les recommandations figurant au paragraphe 57 du document CRD 8.

1. Nouvelles entrées pour la non-adjonction de sucres et de sel/sodium

Non-adjonction de sucres

36. La délégation marocaine a informé le Comité que la référence à sa réponse dans CX/FL 11/39/6, section II, paragraphe 14 devrait être corrigée car le pays n'utilise pas l'allégation « pas de sucre ajouté » pour les produits du chocolat et du cacao contenant des édulcorants de synthèse, mais autorise l'utilisation d'édulcorants de synthèse dans les produits du chocolat et du cacao à valeur énergétique réduite ou qui ne contiennent pas de sucre ajouté.

37. Des observateurs n'étaient pas favorables à l'utilisation d'allégations de non-adjonction, car elles ne servaient qu'à des fins de commercialisation et pourraient être faites pour des aliments qui avaient une teneur élevée en d'autres éléments nutritifs, dont la surconsommation, comme le rapporte l'OMS, contribue aux maladies cardiovasculaire, aux diabètes et à certains cancers et, par conséquent, ne contribuaient pas à un régime alimentaire sain, mais étaient plutôt susceptibles d'induire les consommateurs en erreur. Les allégations négatives ne sont peut-être pas adaptées pour éviter la tromperie

⁶ CX/FL 11/39/6, CX/FL 11/39/6-Add.1, (Observations: Brésil, Canada, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Japon, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Singapour, Thaïlande, Union européenne, CEFS, CIAS, ICBA, FIL, WSRO), CRD 8 (rapport du groupe de travail qui s'est réuni avant la session).

38. Des délégations ont fait valoir que ces allégations étaient autorisées dans plusieurs pays et que les conditions devraient être définies pour éviter d'induire les consommateurs en erreur.

39. Le Comité a examiné les principes proposés au fondement de l'élaboration de nouvelles dispositions pour des allégations de non-adjonction des sucres ajoutés et a apporté quelques modifications à des fins d'éclaircissement. Il a été noté que des conditions additionnelles comme celles en f) exigeraient un travail en collaboration avec le CCNFSDU.

40. La représentante de l'OMS a proposé de reformuler les termes « sucres ajoutés » par l'expression « sucres qui ont été ajoutés » afin d'éviter tout malentendu, car les sucres auxquels il est fait référence dans cette section désignent tous les monosaccharides et les disaccharides, tels que définis dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. Si l'on conserve les termes « sucres ajoutés », il serait utile d'avoir une note en bas de page donnant la définition des sucres.

41. Le Comité est convenu que les propositions pour des allégations de non-adjonction de sucres devraient être formulées conformément aux principes suivants:

- a) Aucun sucre, de quelque type que ce soit, ne doit être ajouté à l'aliment, (exemples: sucrose, glucose, miel, mélasses, sirop de maïs, etc.);
- b) L'aliment ne contient aucun ingrédient qui a du sucre pour ingrédient, (exemples: confitures, gelées, chocolat édulcoré, morceaux de fruits sucrés, etc.)
- c) L'aliment ne contient aucun ingrédient qui se substitue fonctionnellement à des sucres ajoutés, (exemples: jus de fruit concentré non reconstitué, pâte de fruits secs, etc.);
- d) La teneur en sucres de l'aliment n'a pas été augmentée au-delà de la quantité présente dans les ingrédients par quelque autre moyen, (exemples: par des enzymes);
- e) L'aliment auquel il s'apparente et se substitue contient normalement des sucres ajoutés;
- f) Des conditions supplémentaires ou des déclarations négatives peuvent être employées conjointement avec ces allégations afin d'aider les consommateurs des pays respectifs à mieux en comprendre la teneur. Les déclarations négatives doivent figurer du même côté et avec la même importance que l'allégation.

Non-adjonction de sel

42. Au sujet des conditions pour des allégations de non-adjonction de sel/sodium, la représentante de l'OMS a rappelé au Comité que la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé stipule que les recommandations à l'adresse des populations et des personnes doivent inclure la limitation de la consommation de sel/sodium de toutes sources.

43. Le Comité a renvoyé à la discussion qu'il a eue antérieurement au sujet de la déclaration du sel/sodium et examiné si les principes doivent faire référence au sel ou aux sels de sodium, car plusieurs délégations estimaient que les allégations de non-adjonction se rapportaient à l'ingrédient et non à l'élément nutritif et il a été convenu qu'elles faisaient référence aux « principes applicables aux conditions de non-adjonction de sel ». D'autres délégations ont fait valoir que l'allégation renvoyait à l'adjonction de sel, mais que les conditions se devaient de prendre en compte le sodium provenant de toutes sources et que les termes « sels de sodium » étaient conservés dans le libellé des principes.

44. Pour ces motifs, le Comité est convenu que les propositions afférentes aux allégations de non-adjonction de sel devraient être formulées en fonction des principes suivants:

- a) L'aliment ne contient aucun sel de sodium ajouté,
- b) L'aliment ne contient aucun ingrédient dans lequel des sels de sodium sont ajoutés, (exemples: Worcestershire sauce, condiments, pickles, pepperoni, sauce de soja, etc.);
- c) L'aliment ne contient aucun ingrédient dans lequel des sels de sodium se substituent aux sels qui sont ajoutés sur le plan fonctionnel, (par exemple peut-être les algues);
- d) L'aliment auquel il s'apparente et auquel il se substitue normalement contient des sels de sodium ajoutés,
- e) Des conditions supplémentaires ou des déclarations négatives peuvent être employées conjointement avec ces allégations afin d'aider les consommateurs des pays respectifs à mieux en comprendre la teneur. Les déclarations négatives doivent figurer du même côté et avec la même importance que l'allégation.

45. La délégation de l'Union européenne a noté que dans certains pays les allégations peuvent utiliser le terme « sel », alors qu'il s'agit de la teneur en sodium et que le chlorure de sodium n'est pas toujours présent.

46. En ce qui a trait à l'allégation « sans sel », le Comité a appuyé le principe voulant que « les allégations au motif qu'un aliment est "sans sel" sont autorisées à la condition que l'aliment soit conforme aux conditions applicables à la mention "sans sodium" énoncées dans le Tableau des conditions applicables aux teneurs en éléments nutritifs ».

47. Un observateur s'est dit en désaccord avec le principe que l'allégation « sans sel » réponde aux conditions applicables à la mention « sans sodium » car il est jugé incompatible avec les produits du lait en raison de la teneur en sodium présente naturellement.

48. Le Comité est convenu de solliciter l'avis du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) sur la question des allégations de non-adjonction de sucres et de sel.

2. Titre du Tableau des conditions applicables aux teneurs en éléments nutritifs

49. Le Comité a débattu de la proposition visant à modifier l'intitulé du tableau figurant dans les Directives qui devrait se lire « Tableau des conditions applicables aux allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs ». Quelques délégations ont fait valoir le besoin éventuel de rectifier de nouveau le titre du tableau si, outre les éléments nutritifs, d'autres types d'allégations sont établies relativement aux ingrédients. Certaines délégations ont indiqué que de telles allégations devraient être décrites dans le corps des Directives sans être incluses dans le tableau. On a rappelé que le tableau était placé à la fin des Directives pour des raisons éditoriales, mais qu'il faisait partie de la section 5, Allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs.

50. Le Comité est convenu qu'afin d'améliorer la clarté du texte, le tableau devrait être inséré dans la section 5, Allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs et que l'intitulé devrait se lire « Tableau des conditions applicables aux allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs », et il a résolu de transmettre cet amendement à la Commission, pour fins d'approbation.

3. Allégations comparatives

51. Le Comité a examiné la proposition du groupe de travail préconisant la modification de la section 6.3 des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* en vue de l'inclusion du sodium dans les éléments nutritifs exigeant une différence relative de 25 pour cent, tandis que la différence s'élève actuellement à 10 pour cent dans le cas des micronutriments. On a fait remarquer qu'à l'heure actuelle aucune VNR n'existe pour le sodium et le potassium, mais que ces substances et d'autres VNR sont à l'examen du CCNFSDU. Le Comité a signalé que quelques pays examinaient actuellement les données probantes relatives au potassium, que la question était également examinée par l'OMS, et il a admis que la différence relative appliquée au potassium exigeait un examen plus approfondi.

52. Un observateur a fait valoir que, puisqu'aucune condition n'était définie pour les éléments à « faible teneur en sucre », il n'y avait pas lieu de faire des allégations comparatives pour les sucres au vu des conditions précisées dans la section 6.3, lesquelles exigent à la foi une différence relative et une référence absolue minimale par rapport au chiffre qualifié de « faible » ou de « source » dans le tableau. Une délégation a fait observer que les allégations comparatives afférentes à un gain énergétique étaient employées dans certains aliments pour des groupes de population spéciaux, mais que conformément aux Directives aucune comparaison ne pouvait être établie par égard à la valeur « énergie » étant donné qu'aucune condition n'était définie quant à la « source ». Le Comité a pris acte des propositions visant à définir de telles allégations comparatives et décodé de les examiner en tant que nouveau travail, car elles n'avaient jamais été abordées auparavant.

53. Le Comité est convenu de réviser la section 6.4 afférente à l'allégation « allégé » étant donné son lien étroit avec la section 6.3 et d'examiner la possibilité d'inclure un paragraphe additionnel afin de traiter des différents types d'allégations comparatives dans trois sections distinctes.

Acides gras trans

54. Plusieurs délégations ont appuyé l'établissement d'allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs pour les acides gras trans, au vu de leur pertinence par rapport à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.

55. Un observateur a exprimé l'opinion que les normes Codex devraient encourager la communication obligatoire des teneurs en gras trans afin d'aider les autorités nationales à surveiller ces teneurs dans les aliments et éviter que les doses d'ingestion n'augmentent parmi les populations bien avant qu'elles ne constituent une menace pour la santé publique

56. D'autres délégations estimaient que, tout comme dans le cas de la déclaration des éléments nutritifs, la question aurait intérêt à être traitée au niveau national puisque les acides gras trans n'étaient pas une préoccupation de santé publique dans tous les pays. Une délégation a exprimé l'opinion qu'il serait difficile de faire appliquer de telles allégations en raison de l'absence d'une méthodologie adéquate. Une autre délégation a fait observer que les principes utilisés pour établir la déclaration obligatoire des éléments nutritifs ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux appliqués pour les allégations nutritionnelles, car les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* énoncent des conditions relatives aux allégations nutritionnelles qui ne constituent pas un problème de santé publique dans de nombreux pays. La délégation des États-Unis d'Amérique a noté qu'elle pourrait appuyer ce travail si sa portée était limitée étant donné qu'il n'existait pas de valeur de référence pour les acides gras trans.

57. La représentante de l'OMS a appuyé une proposition visant à élaborer des allégations unifiées communes et des conditions connexes pour les acides gras trans à l'échelle internationale, car ce travail serait conforme à la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.

58. Après avoir débattu du sujet, le Comité est convenu d'élaborer des allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs et des conditions pour l'emploi liées aux acides gras trans; il est demandé d'être attentif à la portée de l'activité étant donné l'absence de VNR.

59. Les délégations de l'Union européenne et du Mexique ont exprimé leurs réserves à l'égard de cette décision.

Conclusion

60. Par suite des discussions évoquées ci-dessus, le Comité est convenu de mettre sur pied un groupe de travail électronique présidé par le Canada et travaillant en anglais, avec pour mandat:

- 1) d'élaborer le texte proposé en vue de l'inclusion dans le corps des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* en ce qui a trait aux allégations de non-adjonction relatives aux sucres et au sel, conformément aux principes convenus à la trente-neuvième session du Comité et d'examiner l'emplacement du texte. De proposer un amendement au libellé de la section 6.3 afin de préciser qu'il sera tenu compte du sodium dans les allégations exigeant pour être faites une modification de 25 pour cent.
- 2) de réviser les paragraphes 6.3 et 6.4 des actuelles *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et d'examiner la possibilité d'ajouter un paragraphe additionnel afin d'énoncer dans des paragraphes distincts les conditions applicables à chacun des trois types d'allégations comparatives, notamment:
 - a) les allégations relatives à la réduction de la valeur énergétique ou de la teneur en éléments nutritifs (par ex., « réduit »/« à faible teneur en »),
 - b) les allégations « allégé », et
 - c) les allégations connexes à la présence d'un élément nutritif en plus grande quantité (par ex. « plus de »);
- 3) D'élaborer des allégations et des conditions pour l'emploi connexe aux acides gras trans, en vue de leur inclusion dans le corps des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*.

61. En rappelant que le document de projet recommandait l'échéance de 2012 pour l'adoption à l'étape 5, le Comité est convenu de diffuser les propositions mentionnées ci-dessus pour observations à l'étape 3 de l'Avant-projet d'amendements aux *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et examen à la prochaine session.

CONSIDÉRATION DE L'UTILISATION DE SYMBOLES NORMALISÉS POUR REPRÉSENTER DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES MENTIONNÉS DANS LA STRATÉGIE MONDIALE (Point 4c de l'ordre du jour)⁷

62. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait discuté de l'utilisation de symboles normalisés et était convenu de réexaminer cette question à sa prochaine session si plus d'informations devenaient disponibles.

63. La représentante de l'OMS a mis le Comité au courant du travail de son organisation sur l'établissement de profils nutritionnels et a expliqué que le travail en cours lié à la préparation du guide des principes directeurs ne fournirait pas de symboles normalisés pour des ingrédients mentionnés dans la stratégie mondiale OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.

64. Un observateur a estimé que l'utilisation de symboles pourrait faciliter la compréhension des consommateurs. Un autre observateur a noté que les enquêtes qu'il avait mené dans certains pays, montraient que l'utilisation de différentes couleurs, comme celles des feux de circulation, sur l'étiquette figurant sur le devant de l'emballage facilitaient la compréhension du consommateur.

65. Des délégations ont indiqué que la mention de symboles n'était pas nécessaire dans les directives du Codex et qu'elle risquerait d'engendrer plus de confusion chez les consommateurs, car les symboles pourraient être interprétés de diverses façons dans différents pays.

66. Le Comité a reconnu qu'aucune information additionnelle n'avait été avancée pour justifier le lancement d'un nouveau travail sur l'utilisation de symboles et est donc convenu d'interrompre l'examen de cette question comme point distinct de l'ordre du jour, étant entendu que toute nouvelle proposition pourrait toujours être présentée sous « Autres questions et travaux futurs ».

ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL OBLIGATOIRE (Point 4d de l'ordre du jour)⁸

67. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait examiné un document de discussion préparé par l'Australie et était convenu de l'ajouter en tant qu'Annexe III pour faire en sorte que les gouvernements l'aient à leur disposition lorsqu'ils étudieraient l'étiquetage obligatoire et d'en recommander l'usage à la FAO lorsqu'elle établirait des outils de renforcement des capacités en matière d'étiquetage nutritionnel. Le Président a invité le Comité à se pencher sur la façon de poursuivre l'étude de l'étiquetage obligatoire.

68. En réponse à certaines questions, la représentante de la FAO a dit au Comité que la FAO rassemblait des informations auprès des pays qui appliquent l'étiquetage nutritionnel obligatoire, informations qui seraient affichées au site Web sur l'étiquetage nutritionnel de la FAO, pour la commodité des parties intéressées. La mise au point d'outils de renforcement des capacités progresse et la FAO communiquera tous les renseignements utiles à cet égard.

69. Plusieurs délégations et des observateurs étaient favorables à la poursuite du travail sur l'étiquetage obligatoire pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie mondiale et ont rappelé que, conformément au document de projet approuvé en 2008, l'examen des conditions applicables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire serait entrepris une fois qu'une liste révisée des éléments nutritifs serait établie. Le Comité a aussi rappelé que, suivant l'échéancier, les amendements proposés aux Directives sur l'étiquetage nutritionnel concernant ces conditions pourraient être diffusés pour observations par les gouvernements à l'étape 3 après la trente-neuvième session du CCFL (2011), et que par conséquent l'examen de l'étiquetage obligatoire était déjà approuvé en tant que nouvelle activité.

⁷ ALINORM 10/33/22, par. 91

⁸ ALINORM 10/33/22, par. 67, ALINORM 08/31/22, Annexe IX; Observations: CRD 17 (Ghana); CRD 18 (Inde); CRD 22 (Bolivie), CRD 34 (UE) et CRD 35 (Panama).

70. Le Comité est convenu de mettre sur pied un groupe de travail électronique sous la direction de l'Australie et travaillant en anglais chargé d'élaborer les amendements proposés aux *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* concernant les conditions applicables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire aux fins de diffusion à l'étape 3 et d'étude à la prochaine session. Il est en outre convenu que le document de discussion préparé pour la dernière session (ALINORM 10/33/22, Annexe III) serait pris en compte dans le processus.

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (Point 5 de l'ordre du jour)

Addition de l'éthylène pour d'autres produits à l'étape 7 – Utilisation de l'éthylène aux fins du mûrissement des fruits (Annexe 1) (Point 5a de l'ordre du jour)⁹

71. Le Comité a rappelé qu'à sa trente-huitième session il avait mis sur pied un groupe de travail présidé par le Ghana et chargé d'élaborer une justification concernant l'utilisation de l'éthylène aux fins du mûrissement des fruits, justification susceptible par ailleurs de différenciation selon les catégories de fruits.

72. La délégation ghanéenne a signalé que le groupe de travail électronique ne s'était pas entendu sur la tolérance de l'emploi de l'éthylène aux fins du mûrissement de certains fruits en particulier, mais qu'il avait proposé de modifier le libellé du paragraphe 82 de l'Annexe 1 des directives dans ces termes: « L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis, des bananes et d'autres fruits climactériques. » Le groupe de travail électronique avait fourni une justification de cette proposition dans l'appendice au document de travail.

73. Plusieurs délégations estimaient que l'utilisation de l'éthylène aux fins du mûrissement devrait se limiter aux fruits climactériques pour lesquels une justification suffisante a été donnée en faisant valoir que l'éthylène n'était pas employé pour le mûrissement de tous les fruits climactériques, par ex. les pommes. Elles étaient d'avis que le groupe de travail n'avait pas fourni de justification suffisante pour sa proposition et ont suggéré de limiter l'application de l'éthylène aux récoltes de fruits climactériques tropicaux, pour lesquels des justifications devaient être données individuellement.

74. Un observateur a déclaré qu'avant d'autoriser le mûrissement des fruits par l'application d'éthylène, des solutions de remplacement devaient être examinées au cas par cas, car l'éthylène était un produit de synthèse, même s'il était identique à son état naturel. Le mûrissement des ananas devrait être traité séparément en raison de la physiologie spéciale du fruit. L'observateur n'était pas favorable à l'autorisation de l'emploi de l'éthylène pour le mûrissement de tous les fruits climactériques tropicaux en général, sans qu'une justification soit requise pour chaque fruit ou catégorie de fruit.

75. Une autre délégation a mentionné que la disposition au sujet de l'emploi de l'éthylène aux fins du mûrissement des fruits n'était pas placée au bon endroit et qu'elle devrait plutôt être insérée à l'Annexe 2, où sont énumérées de façon appropriée les substances utilisées dans la production biologique. Le Comité a résolu d'examiner la question au cas par cas et invité un groupe de travail composé des parties intéressées au cours de la session à présenter une liste des fruits auxquels l'emploi de l'éthylène conviendrait, afin que le travail sur les justifications pertinentes puisse être entrepris. Toutefois, le groupe de travail en cours de session ne s'est pas entendu sur une liste de fruits, mais il a suggéré d'amender le texte comme suit: « L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis, des bananes et d'autres fruits tropicaux pour lesquels une justification sera fournie par les membres intéressés et qui sera examinée par la voie des approches de travail structurées. » Le Comité a fait observer que l'inclusion d'un tel énoncé dans le corps des directives n'était pas appropriée, car il traitait de la procédure interne du Comité et n'était pas une disposition des directives.

76. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu que le groupe de travail électronique traitant de l'approche structurée en vue de l'examen des directives sera en mesure d'examiner les propositions et les justifications pour le mûrissement des fruits tropicaux par l'application d'éthylène et fait observer que le

⁹ ALINORM 10/33/22, Annexe VII; CX/FL 11/39/7; Autres observations: CRD 9 (Chili); CRD 18 (Inde); CRD 27 (États-Unis d'Amérique); CRD 33 (Thaïlande) et CRD 35 (Panama).

groupe de travail pourrait devoir, en cas de réception d'un trop grand nombre de propositions, établir un ordre de priorités dans le cadre de ses travaux.

État d'avancement de l'avant-projet d'amendement: Inclusion de l'éthylène pour d'autres produits

77. Le Comité est convenu de maintenir l'élargissement des utilisations de l'éthylène aux fins du mûrissement d'autres fruits à l'étape 7, pour examen à la prochaine session du Comité.

Justification de l'utilisation de l'éthylène pour déverdir les agrumes, induire la floraison des ananas et inhiber la germination des pommes de terre et des oignons au regard des critères de la section 5.1 et Annexe 2: Inclusion de nouvelles substances (Point 5b de l'ordre du jour)¹⁰

78. Le Comité a rappelé qu'à sa trente-huitième session il avait mis sur pied un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis afin de réviser les substances proposées en vue de l'inclusion à l'Annexe 2 des *Directives*, de repérer le complément d'informations nécessaires pour répondre aux critères de la section 5.1, collecter de telles données auprès des pays qui les soumettront ou des membres du groupe de travail électronique, de formuler des recommandations sur l'inclusion éventuelle de ces substances à l'Annexe 2 et de fournir des conseils au Comité sur l'utilité d'une démarche privilégiant la création d'un groupe de travail pour faciliter un cycle de deux ans au regard des substances qui doivent être incluses à l'Annexe 2.

79. Le Comité a observé qu'outre l'inclusion du spinosad, du bicarbonate de potassium et de l'octanoate de cuivre, le groupe de travail avait également examiné l'emploi de l'éthylène pour déverdir les agrumes, induire la floraison des ananas et inhiber la germination des pommes de terre et des oignons au regard des critères de la section 5.1.

80. De nombreuses délégations ont mentionné l'utilité de l'approche structurée et du modèle utilisé pour préparer la justification en vue de l'inclusion des substances à l'Annexe 2.

81. Une délégation a suggéré qu'un groupe de travail physique pourrait se réunir tous les deux ans avant la session du CCFL, au moment de réviser les *Directives*. Elle a mentionné également le côté problématique, pour la perception des consommateurs, du nombre des pesticides qui figurent encore à l'annexe et suggéré d'adopter un processus d'examen périodique similaire au CCPR.

82. Un observateur a déclaré qu'il conviendrait de préciser l'origine et les domaines d'emploi des substances et estimait que la formation d'un groupe de travail physique pourrait s'avérer utile pour modifier plus en profondeur les directives.

83. Le Comité a pris acte de la proposition avancée par la délégation australienne visant à parfaire l'approche en rendant plus clair le modèle en ce qui a trait au processus. Elle a suggéré également que le Comité examine le processus adopté par le Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires qui, bien que plus complexe, était un modèle valable pour donner un aperçu de l'exécution du travail. La délégation s'est engagée à préparer une proposition précise à cet égard.

84. Le Comité est convenu de continuer à adopter l'approche structurée et de faire appel à un groupe de travail électronique pour poursuivre la discussion sur le perfectionnement du processus en fonction des points de vue exprimés et de la proposition préparée par l'Australie.

85. Le Comité a examiné les propositions du groupe de travail et en a débattu dans les termes suivants.

Spinosad

86. Le Comité convient de l'utilité d'inclure le spinosad au tableau, à la condition de ne l'utiliser que lorsque des mesures sont prises pour minimiser le risque aux parasitoïdes et le risque de développement de résistance.

87. Le Comité a pris acte que plusieurs délégations avaient proposé également que le besoin, la prescription et les doses d'application soient reconnus par un organisme ou une autorité de certification.

¹⁰ CX/FL 11/39/9; Autres observations: CRD 1 (Kenya); CRD 13 (Philippines); CRD 23 (Bolivie); CRD 33 (Thaïlande) et CRD 35 (Panama).

Octanoate de cuivre

88. De nombreuses délégations se sont dites en faveur de l'inclusion de l'octanoate de cuivre sans qu'il soit besoin d'ajouter d'autre condition à celle qui s'applique à tous les composés de cuivre, à savoir la reconnaissance du besoin, de la prescription et des doses d'application par un organisme ou une autorité de certification et l'emploi de la substance comme fongicide de sorte à minimiser l'accumulation de cuivre dans le sol.

89. D'autres délégations et un observateur, tout en se prononçant pour l'inclusion du composé, préféreraient inclure une note en bas de page, à la condition que les membres fixent des limites à une application maximale au niveau national en tenant compte des conditions pédoclimatiques, du type de cultures et des attaques de maladies saisonnières.

90. Une délégation a exprimé son inquiétude au sujet des composés de cuivre autorisés dans la liste et préconisé leur suppression progressive lorsque d'autres fongicides seraient disponibles.

91. Plusieurs délégations étaient d'avis que la note en bas de page était superflue, car ce composé spécifique aidait plutôt à réduire la teneur du cuivre dans le sol. Si on retenait cette suggestion, la note en bas de page devrait s'appliquer à tous les composés du cuivre ce qui allait au-delà de ce que le groupe de travail électronique avait examiné. Il a été mentionné que les directives permettaient déjà de restreindre l'emploi d'un composé à certaines régions ou produits.

92. Le Comité a pris note qu'un observateur était d'avis que la note en bas de page devait être incluse pour tous les composés du cuivre, car il importait de mettre l'accent sur la concentration du métal dans le sol plutôt que sur l'application et qu'il fallait prendre en compte la teneur du sol.

93. Le Comité est convenu d'inclure l'octanoate de cuivre au tableau sans la note en bas de page.

Bicarbonate de potassium

94. Le Comité s'est rallié à l'avis du groupe de travail préconisant l'inclusion du bicarbonate de potassium sans autre condition.

95. Le Comité a pris note que certaines délégations ont demandé d'inclure la condition que l'on emploie le produit comme fongicide. Le Comité a pris également acte que dans certains pays le produit était employé comme renforçateur végétal et que le bicarbonate de potassium était un produit de qualité alimentaire.

Utilisation de l'éthylène pour déverdir les agrumes, prévenir les mouches des fruits et induire la floraison des ananas

96. Le Comité est convenu de permettre l'utilisation de l'éthylène pour déverdir les agrumes, prévenir les mouches des fruits et induire la floraison des ananas.

97. Le Comité souscrit à l'inclusion de ces applications à l'Annexe 2, Tableau 2, sous « Autres » en ayant pour justification que les deux applications pourraient être considérées comme des mesures de protection végétale. Plusieurs délégations ont estimé que ce n'était pas le meilleur endroit pour ces applications, mais rien d'autre n'a été proposé.

Utilisation de l'éthylène comme inhibiteur de la germination des pommes de terre et des oignons

98. Le groupe de travail n'a pas formulé de recommandation finale relativement à l'utilisation de l'éthylène comme inhibiteur de la germination car aucun consensus ne s'est dégagé sur l'utilisation de solutions de remplacement.

99. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'alors que d'autres choix existaient tels que l'entreposage frigorifique ou l'utilisation d'huile de carvi, il serait opportun de disposer d'un plus grand éventail d'options. Le refroidissement pourrait être une source de problèmes provoqués par l'acrylamide et les petits exploitants pourraient avoir des difficultés à utiliser l'entreposage frigorifique ou l'huile de carvi.

100. Le Comité convient de la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur le sujet. Le groupe de travail électronique pourrait se charger de fournir d'autres justifications à l'emploi de l'éthylène en tant qu'inhibiteur de la germination des pommes de terre et des oignons et d'examiner plus en détail des solutions destinées à le remplacer.

Conclusion

101. Le Comité est convenu de présenter un document de projet (voir Annexe VI) à la Commission pour approbation de nouveaux travaux portant sur l'inclusion à l'Annexe 2, tableau 2 du spinosad, de l'octanoate de cuivre, du bicarbonate de potassium et des utilisations de l'éthylène pour le déverdissement des agrumes, la lutte préventive contre les mouches des fruits, l'induction de la floraison des ananas.

102. Le Comité est convenu également de rétablir dans ses fonctions le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis et travaillant en anglais seulement, avec pour mandat de poursuivre l'examen de l'approche structurée sur un cycle de deux ans concernant la révision des Directives et toute proposition d'amendement, incluant toute proposition particulière pour l'emploi de l'éthylène aux fins du mûrissement des fruits et en tant qu'agent inhibiteur de la germination des pommes de terre et des oignons. Le Groupe de travail examinera aussi les propositions de l'Australie visant à perfectionner le processus et le modèle qu'il utilisera, l'objectif étant qu'ils soient définitivement mis au point à la prochaine session du Comité

Aquaculture biologique (Point 5c de l'ordre du jour)¹¹

103. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, il était convenu d'entreprendre de nouveaux travaux portant sur l'aquaculture biologique pour inclusion dans les *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (GL 32-1999), l'Union européenne se chargeant de mettre au point les propositions de révision au sujet de l'élevage d'animaux et de la production d'algues d'aquaculture pour fins d'examen au cours de la présente session.

104. Une délégation a fait valoir que la norme ne devrait pas traiter de l'aquaculture durable et que le Comité devrait tenir compte des Directives concernant l'aquaculture durable publiées par la FAO¹². Le Comité a également pris note que l'avant-projet de révision devrait être harmonisé avec d'autres textes du Codex et les Directives pour la certification en aquaculture qui ont été approuvées à la vingt-neuvième session du Comité des pêches de la FAO.

105. Un observateur a proposé de définir des critères de décisions clairs pour les domaines d'importance cruciale au lieu de s'orienter vers des directives très détaillées.

106. Le Comité a examiné l'avant-projet de révision, section par section. Outre les observations écrites, les échanges de vues suivants ont eu lieu:

Modifications générales à l'avant-propos, Section 1 et Section 2

107. Le Comité a relevé que lorsque le terme « agriculture » a été employé dans ces sections, il sera rectifié pour signifier au besoin « agriculture incluant l'aquaculture ».

Section B.1: Animaux d'aquaculture

Principes généraux

108. On a souligné qu'il convient de supprimer ou de réviser le paragraphe 1 s'agissant d'un énoncé promotionnel ou d'une remarque plutôt que d'un principe. De plus amples détails concernant les différentes espèces devraient y figurer. Il a été proposé de remplacer « should » par « must » à la deuxième phrase du paragraphe 2, sans parvenir à un consensus sur le sujet (le présent simple est employé dans le libellé français).

Origine

109. Il a été proposé de remplacer par « espèces indigènes » l'expression « espèces locales » jugée peu claire, tout en admettant que cette dernière était plus souple et qu'il était parfois difficile de déterminer quelles espèces étaient indigènes. Il a aussi été mentionné que le fait qu'une espèce soit locale ou indigène n'avait aucune importance dans le cas de la production biologique. Il a été proposé également d'inclure « si le stock est en bonne santé », à la suite de la deuxième phrase du paragraphe 8 et d'indiquer que les animaux devraient être exempts d'OGM.

¹¹ CX/FL 11/39/10, CX/FL 11/39/10-Add.1 (Norvège), CX/FL 11/39/10-Add.2 (Australie), CRD 18 (Inde), CRD 28 (États-Unis d'Amérique) CRD 33 (Thaïlande), CRD 35 (Panama)

¹² <http://www.fao.org/focus/e/fisheries/sustaq.htm>

Élevage

110. Il a été proposé de changer le titre de cette section par « Production ». En ce qui concerne les systèmes de recirculation fermés, les opinions différaient quant à leur autorisation ou non, en raison de la perception qu'en ont les consommateurs. Le Comité a indiqué que la définition de systèmes de recirculation fermés devait faire l'objet d'une discussion plus approfondie.

111. Il a été proposé d'inclure des critères clairs au paragraphe 9 pour déterminer ce qu'étaient une eau de bonne qualité et un espace suffisant.

112. On a souligné qu'il conviendrait de modifier le paragraphe 10, car pour l'aquaculture de certaines espèces sédentaires comme le pétoncle des « systèmes de confinement » n'étaient pas nécessaires.

Reproduction

113. On a fait remarquer qu'à la première phrase du paragraphe 12, le terme « situation naturelle » manquait de clarté. Il conviendrait de supprimer ou de reformuler le libellé du paragraphe 13, car certaines espèces de poissons pourraient se constituer naturellement en bancs dont la densité de biomasse excède la densité réglementée normale des opérations d'élevage conventionnelles.

Nutrition

114. On a indiqué que des ajouts concernant la contamination par l'alimentation et le cannibalisme s'avéraient nécessaires. La section devrait définir les besoins nutritionnels des animaux d'aquaculture sans égard aux demandes des consommateurs.

Soins de santé

115. On a proposé d'ajouter la déclaration « si possible » au paragraphe 16 concernant les ectoparasites, car on a fait remarquer qu'on ne trouve pas partout dans le monde des poissons moins contaminés par le pou du poisson.

116. On a proposé de permettre les hormones à titre d'aide à la reproduction et de tenir compte d'un délai d'attente semblable à celui du bétail. Un observateur a dit qu'il fallait éviter l'emploi d'hormones.

Divers

117. Il conviendrait que le document contienne des renseignements sur l'utilisation des médicaments vétérinaires, de probiotiques et des produits chimiques ainsi que des sections consacrées au « transport » et à l'« abattage ».

Section B.2: Algues marines

118. On a fait remarquer que le titre pourrait être modifié pour inclure les plantes aquatiques et une définition des algues. Dans l'ensemble, plus de précisions étaient nécessaires dans cette section.

État d'avancement de l'avant-projet de révision des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Pour inclure les animaux et les algues marines d'aquaculture

119. Le Comité est convenu de diffuser à nouveau pour observations l'avant-projet de révision (Annexe V) à l'étape 3, (date limite de réception 31 juillet 2011). Le document sera remanié en fonction de ces observations et des débats de la présente session. La nouvelle version sera diffusée pour observations à l'étape 3 et fera l'objet de discussion à l'étape 4, au cours de la prochaine session du Comité.

ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE (Point 6 de l'ordre du jour)

Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Définitions (à l'étape 7) (Point 6a de l'ordre du jour)¹³

¹³ ALINORM 10/33/22 Annexe IX; CL 2010/15-FL; CX/FL 11/39/11; Autres observations: CRD 1 (Kenya), CRD 13 (Philippines); CRD 18 (Inde); CRD 19 (Mali); et CRD 24 (Bolivie).

120. Plutôt que d'inclure des définitions dans la Norme générale, plusieurs délégations ont proposé de faire un renvoi dans la section 4.2.2 aux *Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes* (CAC/GL 44-2003), car le terme « biotechnologies » a été employé dans la section 4.2.2 sans être cependant défini. Pour rendre la section 4.2.2 cohérente avec la terminologie utilisée dans le document CAC/GL 44-2003, on a proposé d'accoler le qualificatif « modernes » au terme « biotechnologies ».

121. Toutefois, d'autres délégations étaient d'avis que la portée du terme « biotechnologies », en ce qu'il a trait aux allergènes, était plus étendue que celle de l'expression « technologies modernes » et que par conséquent la modification proposée changerait substantiellement la portée de cette section, changement auquel elles ne pouvaient souscrire. Elles ont proposé d'abandonner le travail sur des définitions distinctes devant être incorporées dans la Norme générale. Puisqu'on s'était accordé sur un nouveau texte au point 6b, ces délégations ont proposé de faire référence aux *Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes* (CAC/GL 44-2003) dans une note en bas de la page au titre de ce nouveau texte.

122. Le Comité a accepté cette proposition.

123. Un observateur a fait remarquer que la différence sémantique n'était qu'historique, car le qualificatif « moderne » avait été introduit à un stade postérieur sans marquer aucune différence de sens.

État d'avancement du Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Définitions (à l'étape 7)

124. Le Comité est convenu de proposer à la Commission d'abandonner le travail sur cette question.

Avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Point 6b de l'ordre du jour)¹⁴

125. Le Comité a rappelé que ce point était à l'ordre du jour depuis quelques années et que pour progresser et obtenir un consensus il avait accepté, à la dernière session, de tenir une séance de travail dirigée, présidée par le Ghana, dirigée par le président du Comité et organisée par l'Union européenne.

126. La délégation ghanéenne a présenté le rapport sur la séance de travail dirigée du Comité, qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2010 dans le but d'étudier les objectifs des différentes délégations concernant les différentes versions des textes à l'étude au point de l'ordre du jour du CCFL ayant trait à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne et de les englober dans un seul texte si possible.

127. Le Comité a accepté de discuter du sujet sur la base du résultat de la séance dirigée (CX/FL 11/39/13, Annexe 3: possibilités de textes d'orientation).

128. Le Comité a fait remarquer que l'Annexe 3 contenait trois options à étudier. Toutes les options contenaient les mêmes propositions pour les premières sections (titre, objet et considération) et différaient dans la présentation de la section finale traitant de la liste des divers textes du Codex. Le Comité a accepté de discuter des propositions une section à la fois.

Observations générales

129. De nombreuses délégations ont félicité les membres de la séance dirigée pour leur travail.

130. Certaines délégations ont affirmé que le Comité devait absolument faire des progrès sur cette question tout en gardant en mémoire les déclarations faites par le Comité exécutif et le délai que le Comité s'est lui-même imposé. D'autres délégations se sont inquiétées de la poursuite des travaux sur ce point de l'ordre du jour.

¹⁴ ALINORM 10/33/22, Annexe X; CL 2010/19-FL; CX/FL 11/39/12; CX/FL 11/39/12-Add.1; CX/FL 11/39/13; CX/FL 11/39/13-Add.1; Autres observations: CRD 1 (Kenya); CRD 3 (Union européenne); CRD 5 (Consumers International); CRD 10 (Chili); CRD 12 (Nigéria); CRD 13 (Philippines); CRD 16 (Indonésie); CRD 17 (Ghana); CRD 18 (Inde); CRD 19 (Mali); CRD 24 (Bolivie); CRD 31 (Malaisie) et CRD 35 (Panama)

131. Certaines délégations ont déclaré que l'orientation du Codex sur cette question devrait être brève et concise et se concentrer sur une liste de textes du Codex applicables sur lesquels les membres pourraient s'entendre.

132. Certaines délégations n'étaient pas favorables, en principe, à l'orientation du Codex dans ce domaine, mais ont indiqué qu'elles pourraient accepter un document très concis pour lequel un consensus se dégagerait au sein du Comité.

133. Une délégation a rappelé qu'au cours des longs travaux du Codex sur cette question, de nombreux résultats avaient été obtenus, par exemple les critères sur les allergènes à la section 4.2.2 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* et le document de référence élaboré par le Nigéria, le Canada et les États-Unis à l'intention du groupe de travail au Ghana¹⁵, mais que le Comité n'avait pas réussi à trouver un consensus sur les autres points.

Titre

134. Les délégations et les observateurs qui sont intervenus préféraient le deuxième titre proposé dans l'Annexe pour le document.

135. Au fil de la discussion, le texte proposé a été simplifié pour se lire « Avant-projet de compilation des textes du Codex applicables à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne ».

136. Certaines délégations ont suggéré d'ajouter « comme pour tous les aliments » à la fin du titre. D'autres délégations et observateurs ne considéraient pas cet ajout approprié, puisque certains des textes mentionnés dans le document ne s'appliquent qu'aux aliments dérivés de la biotechnologie moderne.

137. Une délégation a affirmé que les textes du Codex sur l'étiquetage des aliments mentionnés dans le texte pouvaient s'appliquer à tous les aliments et qu'il faudrait préciser ce point dans le titre, éventuellement à l'aide d'une note en bas de page.

138. Le Comité a accepté de laisser le titre tel que modifié en qualité de « titre provisoire » et de revenir sur la question soulevée au moment de discuter de la place du texte.

Section 1 – Objet

139. Le Comité était d'accord avec la proposition de la séance dirigée voulant que l'objet se lise comme suit: « L'objet du présent texte n'est que de rappeler et d'assembler en un seul document des éléments importants des orientations fournies dans les textes Codex qui sont applicables à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne. »

Section 2 – Considérations

140. Plusieurs propositions ont été faites pour amender la première phrase de cette section. Une délégation a proposé que la première partie de la phrase soit incluse dans une note en bas de page. D'autres ont proposé de supprimer la première partie de la phrase, puisque l'objet du document est de donner une orientation aux pays qui en ont besoin et non de reconnaître ce que font les autres pays. D'autres délégations et observateurs ont proposé de supprimer la deuxième partie de la phrase, car elle créait de la confusion en lien avec la première partie.

141. Après discussion, le Comité est convenu de préciser que cette première partie n'était pas une reconnaissance ou un appui, mais qu'il s'agissait plutôt d'une déclaration de fait. Le texte de la première phrase a été divisé en deux phrases et la première phrase a été amendée afin de se lire comme suit: « Différentes démarches concernant l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne sont utilisées. »

142. Le Comité est aussi convenu d'harmoniser les termes « cadre » et « démarche », d'utiliser « démarche » et d'inverser l'ordre de la deuxième et de la troisième phrase, puisqu'il est plus logique que la déclaration de fait sur les différentes démarches utilisées apparaisse conjointement avec l'obligation que toute démarche soit cohérente avec les dispositions du Codex adoptées, étant donné que la nouvelle dernière phrase constituait une précision.

¹⁵ CL 2007/39-FL, Appendice 1

Section 3 – Compilation des textes du Codex pertinents

143. De nombreuses délégations et plusieurs observateurs ont appuyé la première possibilité proposée par les membres de la séance dirigée, c'est à dire d'inclure dans la liste les références aux textes du Codex uniquement et de ne pas inclure les textes eux-mêmes en tout ou en partie comme le suggéraient les deuxième et troisième options, principalement pour faciliter la tenue du texte, puisqu'autrement il aurait fallu le modifier chaque fois qu'on apporterait des modifications à l'un des textes mentionnés.

144. Le Comité a cependant pris note des préoccupations de plusieurs délégations et observateurs, à savoir que le texte pourrait être difficile à utiliser en raison des nombreuses références qu'il contient et qu'il pourrait être difficile d'y accéder, en particulier dans les pays ayant des connexions Internet à faible débit.

145. Le Comité est convenu que, pour faciliter l'utilisation la plus élargie possible du texte, le Secrétariat du Codex inclurait des hyperliens dans la liste des textes du Codex et étudierait la possibilité d'imprimer des compilations du texte (incluant tous les textes mentionnés) en fonction des besoins des membres et des fonds disponibles.

146. Après en avoir débattu, le Comité a accepté de supprimer le texte d'introduction à la liste, puisque tous les textes pertinents avaient déjà été inclus dans les sections sur l'objet et les considérations.

147. De nombreux observateurs et délégations ont appuyé l'ajout des *Directives générales pour l'utilisation du terme « Halal »* (CAC/GL 24-1997), puisque les aliments dérivés de la biotechnologie moderne pourraient avoir un impact sur les aliments « halal ». D'autres délégations étaient d'avis que ce texte ne mentionnait pas les aliments dérivés de la biotechnologie moderne et, par conséquent, avaient le sentiment que ce texte ne devrait pas être inclus et ont demandé pourquoi il faudrait l'inclure.

148. Le Comité a également fait remarquer que certains des autres textes mentionnés ne traitaient pas des aliments dérivés de la biotechnologie moderne, mais étaient pertinents à l'étiquetage des allégations. On a précisé que l'inclusion du texte sur l'utilisation du terme « halal » ne signifiait pas que les aliments dérivés de la biotechnologie moderne étaient ou n'étaient pas « halal », puisque cette détermination doit être faite par les autorités religieuses concernées.

149. Il a été noté que la section 5.1(v) des *Directives générale concernant les allégations* (CAC/GL 1-1979) était également utile et a été incluse dans la liste des sections pertinentes.

150. Rappelant que, lors de la discussion sur le titre du document, une délégation avait fait remarquer qu'il faudrait préciser que certains des textes mentionnés s'appliquent à tous les aliments, le Comité est convenu de réordonner les textes de la façon suivante: d'abord les textes s'appliquant à tous les aliments, ensuite les *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements* (CAC/GL 62-2007), et enfin les autres textes pertinents sur l'analyse des risques et les évaluations de la sécurité sanitaire en rapport avec les aliments dérivés des biotechnologies modernes.

151. Une délégation a proposé que le Comité fasse savoir à la Commission qu'il s'est acquitté de sa tâche en fournissant une orientation pertinente aux gouvernements dans le texte discuté au cours de la présente session et dans le document de référence de l'atelier ayant eu lieu au Ghana.

152. Certaines délégations ont proposé que le texte devienne une annexe aux *Directives générales concernant les allégations* (CAC/GL 1-1979), puisqu'il traite principalement de déclarations relatives aux aliments.

153. De nombreuses autres délégations et plusieurs observateurs n'étaient pas d'avis que le texte avait trait essentiellement aux allégations et ont soutenu que le texte constituait une orientation importante pour les pays et qu'il devrait être un texte du Codex indépendant.

154. Le Comité a fait observer qu'au début des travaux sur cette question, il était entendu que ce texte ferait partie de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (Codex Stan 1-1985) et que plus tard, l'accent ayant été déplacé, il avait été examiné en tant que recommandations indépendantes ou document d'orientation, alors qu'il n'avait pas été question jusqu'ici d'en faire une annexe aux *Directives générales concernant les allégations*.

État d'avancement de l'avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique

155. De nombreuses délégations ont estimé qu'il avait été répondu à toutes les questions et que le document devrait donc être transmis à la Commission pour adoption à l'étape 5/8.

156. Certaines délégations préféraient avancer le document à l'étape 5 uniquement afin qu'on puisse étudier plus en profondeur la question de la place du texte, mais ont déclaré qu'elles pourraient être d'accord pour le faire avancer à l'étape 5/8 si on l'annexait aux *Directives générales concernant les allégations*.

157. Puisque tous les enjeux importants en lien avec le document ont été résolus, le Comité est convenu de présenter le texte tel que contenu à l'Annexe 3 à la Commission pour adoption à l'étape 5/8 en tant que document autonome.

158. La délégation argentine a exprimé ses réserves à l'égard de cette décision.

AVANT-PROJET DE DÉFINITION DES VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁶

159. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, il était convenu, à la demande du CCNFSDU, de lancer un nouveau travail sur la définition des termes « valeur nutritionnelle de référence », travail que la Commission avait par la suite approuvé à sa trente-troisième session. Une lettre circulaire (CL 2010/21-FL) avait été diffusée, qui contenait les éléments proposés de la définition que le CCNFSDU avait suggérés. La délégation canadienne avait fait une synthèse des réponses dans le document de travail qui avait été diffusé pour observations à l'étape 3.

160. Dans la synthèse, la délégation canadienne avait ébauché deux options, qui en plus de la première phrase affirmant que les VNR étaient des valeurs numériques établies aux fins d'étiquetage nutritionnel, mentionnaient explicitement deux types de VNR: celles fondées sur les données scientifiques sur les niveaux d'éléments nutritifs associés aux besoins en éléments nutritifs (VNR) et celles fondées sur les données scientifiques sur les niveaux d'éléments nutritifs associés à la réduction du risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation (VNR-MNT). La seconde option utilisait en outre l'expression « valeurs de référence de l'apport journalier ». Des délégations ont déclaré préférer travailler à partir de la phrase plus courte composée d'une seule phrase reposant sur la proposition du CCNFSDU. Après en avoir débattu, le Comité est convenu de travailler sur la première option proposée dans le document de travail étant donné qu'elle recueillait un plus grand appui.

161. Il a été mentionné que le fondement scientifique des VNR était un aspect important et qu'il fallait le retenir dans la définition.

162. Des délégations ont suggéré d'inclure que les VNR étaient établies par la Commission du Codex Alimentarius pour éviter toute confusion avec les valeurs établies par d'autres organisations. Le Comité a toutefois observé que comme la définition figurerait dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) qui contiendraient aussi les annexes sur les principes pour la définition des VNR et des VNR-MNT (en cours d'élaboration par le CCNFSDU), il n'y aurait pas grand doute au sujet de la provenance des valeurs.

163. Comme les VNR, en plus de l'étiquetage nutritionnel, servaient aussi de base aux allégations, il a été proposé que cela soit ajouté à la définition, en faisant référence aux « allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs », « allégations relatives à la santé » ou « allégations pertinentes ». Des délégations étaient d'avis que cela était déjà inclus dans la définition de « l'étiquetage nutritionnel ». Le Comité a noté toutefois que la définition du Codex n'incluait pas explicitement les allégations nutritionnelles, qui étaient définies séparément.

¹⁶ CX/FL 11/39/14-Rév.1; CX/FL 11/39/14-Add.1 (Observations: Brésil, États-Unis d'Amérique, Japon, Union européenne); CX/FL 11/39/14-Add.2 (Observations: Australie et FIL); Observations additionnels: CRD-1 (Kenya), CRD-7 (Chili); CRD-12 (Nigéria); CRD-13 (Philippines); CRD-14 (Corée); CRD-16 (Indonésie); CRD-18 (Inde); CRD-19 (Mali); CRD-29 (IACFO); CRD-31 (Malaisie); CRD-33 (Thaïlande) et CRD 36 (NHF).

164. Un observateur a dit que la définition devrait préciser que les VNR étaient définies pour la population générale et que l'étiquetage fondé sur les VNR applicables à la population générale pourrait induire en erreur des groupes de population ayant des besoins nutritionnels spéciaux comme les femmes enceintes ou allaitantes. Le Comité a toutefois observé que la définition des valeurs nutritionnelles de référence applicables à certains groupes était possible et que la définition devrait être assez générale pour autoriser cela.

165. De nombreuses délégations étaient d'avis qu'une définition plus simple conviendrait mieux aux directives et ont proposé de ne retenir que la première phrase de la première option qui dit que les VNR sont des valeurs numériques établies aux fins d'étiquetage nutritionnel sans fournir plus de détails sur leur application, ou encore d'inclure la seconde partie dans une note de bas de page.

166. Un observateur a mentionné que certains éléments nutritifs pourraient avoir plus d'une VNR suivant l'objet de l'information sur l'étiquetage des aliments.

167. Différentes versions de la définition ont été proposées afin d'inclure toute l'information utile pour définir les VNR tout en gardant le texte simple.

168. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu d'une solution de compromis qui est exposée à l'Annexe IV. Il a été observé que la définition pourrait contenir une note de bas de page qui renverrait aux annexes sur les principes pour établir les VNR à une étape ultérieure.

169. La délégation kényane a exprimé des réserves sur cette décision.

État d'avancement de l'avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence

170. Le Comité est convenu d'avancer l'avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence tel qu'il est présenté dans l'Annexe IV à l'étape 5 aux fins d'adoption par la Commission.

171. Le Comité a noté que le projet de définition serait soumis au CCNFSDU pour observations dont il serait tenu compte à la prochaine session au moment de finaliser la définition.

DOCUMENT DE DISCUSSION CONCERNANT LE BESOIN D'AMENDER LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (CODEX STAN 1-1985) EN HARMONIE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'OIML CONCERNANT LA QUANTITÉ DE PRODUIT CONTENU DANS LES PRÉEMBALLAGES (Point 8 de l'ordre du jour)

172. Voir le Point 1 de l'ordre du jour au sujet de la décision du Comité de ne pas étudier cette question faute d'un document de discussion. Le Comité est convenu de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour de sa quarantième session, mais était prêt à se saisir de la question au point Autres questions si un document était disponible.

MODIFICATION DES NOMS COMMUNS STANDARDISÉS (Point 9 de l'ordre du jour)¹⁷

173. Le Comité a rappelé qu'il avait étudié cette question lors des sessions précédentes et, à sa trente-septième session, s'appuyant sur un document élaboré par un groupe de travail électronique dirigé par le Canada, avait reconnu qu'il y avait une diversité de vues sur la question de savoir si le CCFL devait ou non entreprendre un travail dans ce domaine et avait décidé d'inviter les comités du Codex s'occupant des produits et les comités de coordination régionaux FAO/OMS à donner leur avis, en particulier au regard de la pertinence de l'orientation horizontale du CCFL et de ses répercussions sur leur travail.

174. Le Comité a observé que cinq comités avaient étudié cette question: le CCFO, le CCMMP et le CCEURO n'ont pas senti le besoin d'adopter une orientation horizontale sur ce point; le CCPFV n'a pas obtenu de consensus sur cette question et le CCASIA n'avait pas d'opinion en particulier. On a fait remarquer que le CCMMP avait déjà élaboré une orientation pour la modification des noms standardisés.

17 CX/FL 09/37/13 (Ce document remplace le CX/FL 11/39/16), CX/FL 11/39/2 (Point de vues des comités s'occupant des produits et des comités de coordination FAO/OMS sur cette question), CRD 18 (Observations de l'Inde), CRD 25 (Observations de la Bolivie), CRD 29 (Observation de l'IACFO), CRD 31 (Observations de la Malaisie), CRD 34 (Observations de l'Union européenne)

175. Plusieurs délégations ont proposé d'abandonner les discussions sur ce point dans le cadre du CCFL et ont suggéré que toute proposition particulière de modification des noms communs standardisés pourrait faire l'objet d'une discussion au sein des comités s'occupant des produits concernés et des comités régionaux au cas par cas, puisqu'aucun comité n'avait appuyé ce travail. On a mentionné aussi que la modification d'un nom commun standardisé pourrait déconcerter et induire en erreur les consommateurs parce qu'ils attendent des caractéristiques essentielles et une qualité d'un produit avec un nom standardisé. On a également estimé que les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* traitaient déjà de cette question.

176. D'autres délégations appuyaient l'orientation horizontale sur la modification des noms communs standardisés qui aiderait à protéger les noms de ce type tout en fournissant, grâce à leur modification, des renseignements utiles aux consommateurs pour faire des choix d'aliments sains, et ainsi à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'OMS. On a estimé que la nutrition pouvait contribuer à la qualité des aliments. L'orientation horizontale aboutirait à la modification plus systématique et harmonisée des noms des divers types d'aliments.

177. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu de former un groupe de travail électronique dirigé par le Canada et la Hongrie, qui travaillera en anglais, avec les attributions suivantes: le groupe de travail électronique, prenant acte du travail déjà accompli sur cette question, établira un inventaire des textes existants du Codex en lien avec la modification des noms communs standardisés qui pourraient servir à informer les membres du Codex qui désirent faire la promotion de choix d'aliments plus sains.

178. Le Comité a noté que le groupe de travail électronique se pencherait sur le travail déjà accompli qu'il trouvera dans les documents de travail et rapports sur cette question tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de consensus sur la nécessité de démarrer une nouvelle activité dans ce domaine.

DOCUMENT DE DISCUSSION RÉVISÉ CONCERNANT LE PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN CAS DE SOUPÇON DE FRAUDE CONCERNANT LES PRODUITS BIOLOGIQUES (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁸

179. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, on était convenu que l'Union européenne établirait un document de discussion révisé sur la base des observations reçues aux fins d'étude à la présente session.

180. La délégation de l'Union européenne a présenté le document CX/FL 11/39/17, qui explique l'importance du partage d'informations entre les autorités compétentes pour protéger les consommateurs contre la supercherie et la fraude en matière de produits biologiques. La délégation a suggéré que l'on recommande à la FAO de tenir une liste de toutes les autorités compétentes, telles que visées au paragraphe 6.2 des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (CAC/GL 32-1999), et d'amender le paragraphe 6.10 des *Directives* par l'ajout de références aux sections pertinentes des *Directives pour l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires importées* (CAC/GL 25-1997).

181. Le Secrétariat a informé le Comité que la liste des autorités compétentes pourrait au besoin être mise en ligne sur le site de la FAO consacré à l'agriculture biologique (<http://www.fao.org/organicag/>).

182. Le Secrétariat évaluera, entre autres, cette possibilité et fera ensuite rapport au Comité. Le Comité a également fait part des difficultés susceptibles de se présenter pour constituer et tenir une telle liste à jour et mentionné que dans certains pays, plusieurs autorités s'occupent de l'agriculture biologique.

183. Certaines délégations ont appuyé la proposition. D'autres étaient d'avis que l'amendement n'était pas nécessaire, puisque les *Directives pour l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires importées* couvraient ce sujet pour tous les types de denrées alimentaires, y compris les produits biologiques. En réponse à certaines questions, on a aussi précisé qu'INFOSAN ne traitait que des questions en lien avec la santé et la sécurité sanitaire des aliments et ne pouvait englober les rejets reliés aux denrées biologiques.

¹⁸ CX/FL 11/39/17, CL 2010/20-FL, CRD 11 (Chili), CRD 17 (Ghana), CRD 18 (Inde), CRD 19 (Mali), CRD 20 (Bolivie)

184. Certaines délégations ont mentionné que, dans le partage d'informations en cas de fraude, l'information devrait être vérifiable et, en cas de mesure corrective, les autorités qui procèdent à la notification devraient inclure la preuve de la fraude découverte. On a également fait remarquer que, dans plusieurs pays, l'inspection était effectuée par des organismes de certification et non par les autorités gouvernementales compétentes.

185. Le Comité a décidé de ne pas entamer de nouveaux travaux visant à amender le paragraphe 6.10 des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (CAC/GL 32-1999) et a fait remarquer la pertinence des textes du CCFICS concernant l'agriculture biologique. Il a également indiqué que la question de la fraude concernant les produits biologiques représentait un élément auquel il fallait accorder une grande importance.

AUTRES QUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

Informations concernant le Sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles

186. La représentante de l'OMS a présenté des informations détaillées sur la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les MNT qui se tiendra à New York en septembre 2011. La représentante a informé le Comité du travail préparatoire et du processus au niveau mondial et régional qui aboutira à la réunion de haut niveau, notamment la première conférence ministérielle mondiale sur les styles de vie sains et la maîtrise des MNT qui a eu lieu en avril 2011 à Moscou et des résumés de ses résultats, de même que du rapport de l'OMS sur la prévention et la maîtrise des MNT qui sera examiné à l'Assemblée mondiale de la santé qui débutera le 16 mai 2011.

187. Un observateur a estimé que le Sommet des Nations Unies sera convoqué parce que le statut quo est insoutenable. De l'avis de l'observateur, le CCFL se doit d'appuyer des normes nationales innovantes et ambitieuses, fondées sur les meilleures éléments probants disponibles, pour contribuer à réduire le poids considérable que font peser sur l'économie, la santé et le développement les maladies non transmissibles. L'observateur a mentionné à titre de référence trois articles: "Priority actions for the non-communicable diseases" de Beaglehole, Bonita et al www.thelancet.com; UN News Service: Synopsis of the Moscow meeting www.un.org/apps/news/printnews.asp?nid=38238; et la Résolution de l'ONU 65/238 Portée, modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles <http://www.un.org/en/ga/president/65/issues/A-RES-65-238.pdf>

Proposition d'un nouveau travail sur la révision de la définition des acides gras trans

188. La délégation malaisienne a proposé un nouveau travail qui viserait à revoir la définition des acides gras trans dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) afin de prendre en compte l'origine de l'acide gras trans, notamment les acides gras trans naturels provenant des produits laitiers, et les nouvelles données scientifiques, comme le résultat de la consultation d'experts FAO/OMS.

189. Des délégations et observateurs étaient favorables au nouveau travail. D'autres délégations ont mis en doute la nécessité d'une telle révision en ce moment alors qu'aucune donnée scientifique claire ne l'appuie. Des délégations étaient d'avis qu'il conviendrait mieux confier ce travail au CCNFSDU.

190. S'agissant des effets sur la santé des acides gras trans industriels et des acides gras trans des ruminants, la représentante de l'OMS a informé le Comité qu'une bonne partie des données étudiées pour la mise à jour scientifique de l'OMS de 2007 sur les acides gras trans se fondait sur des études d'huiles végétales partiellement hydrogénées étant donné qu'il existait peu d'études sur les acides gras trans des ruminants. La consultation d'experts FAO/OMS sur les graisses et acides gras de 2008 a tiré une bonne partie des données examinées de la mise à jour scientifique de l'OMS de 2007. La représentante a aussi informé le Comité que l'OMS examinait périodiquement de nouvelles données scientifiques et que l'Organisation prévoyait de s'occuper de la question des acides gras trans cette année.

191. En ce qui concerne la définition actuelle, le Comité a rappelé qu'à sa trente et unième session (2003), il avait demandé au CCNFSDU de fournir une définition des acides gras trans aux fins des directives¹⁹ et qu'à sa trente-quatrième session (2006), il avait examiné la définition fondée sur le projet de définition fourni

¹⁹ ALINORM 03/22A par. 35

par le CCNFSDU. Le Comité est donc convenu d'inviter le CCNFSDU à donner son opinion sur la révision de la définition des acides gras trans.

Date et lieu de la prochaine session

192. Le Comité a été informé que sa quarantième session est provisoirement prévue à Ottawa (Canada), du 14 au 18 mai 2012.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	SUITE À DONNER:	RÉFÉRENCE DANS (REP11/FL)
Projet de révision des Directives sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) concernant la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire	8	Gouvernements 34 ^{ème} Commission du Codex Alimentarius	par. 32 Annexe II
Avant-projet de compilation des textes du Codex applicables à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne	5/8	Gouvernements 34 ^{ème} Commission du Codex Alimentarius	par. 157 Annexe III
Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence (pour insertion dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985))	5	Gouvernements 34 ^{ème} Commission du Codex Alimentarius 40 ^{ème} CCFL	par. 170 Annexe IV
Projet d'amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (CAC/GL 32-1999): inclusion de l'éthylène pour d'autres produits	7	40 ^{ème} CCFL	par. 77
Autres conditions applicables aux allégations concernant la teneur en éléments nutritifs et aux allégations comparatives dans les <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997)	2/3	Groupe de travail électronique	par. 60 et 61
Avant-projet d'amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (CAC/GL 32-1999): pour inclure les animaux et les algues marines d'aquaculture	3	Gouvernements, Union européenne 40 ^{ème} CCFL	par. 119 Annexe V
Projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CODEX STAN 1-1985): Définitions	Interrompu	34 ^{ème} Commission du Codex Alimentarius	par. 124
<i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques</i> (CAC/GL 32-1999): inclusion de nouvelles substances	1/2/3	65 ^{ème} CCEXEC 34 ^{ème} Commission du Codex Alimentarius	par. 101 Annexe VI

LIST OF PARTICIPANTS/LISTES DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairperson /
Président /
President :

Mr. Paul Mayers
Associate Vice-President, Programs
Policy and Programs Branch
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, Tower 1, 4th Floor, Room 104
Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA
Phone: +1-613-773-5747
Fax: +1-613-773-5969
Email: paul.mayers@inspection.gc.ca

ARGENTINA
ARGENTINE
ARGENTINA

Dr. Andrea Calzetta Resio
(Head of Delegation)
Supervisor Tecnico de Aprobación de Productos
Alimenticios
Coordinación General de Aprobación de Productos
Alimenticios
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria-SENASA
Av. Paseo Colón 439 piso 1 frente
1063 Ciudad Autónoma de Buenos Aires
ARGENTINA
Phone: +54 11 41215087
Fax: +54 11 4342 8003
Email: acalzet@senasa.gov.ar

Lic. Arnaldo César Nonzioli
Secretario del Comité Nacional de Etiquetado de los
Alimentos
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Paseo Colón 922, Piso 2, Of. 222
Buenos Aires, ARGENTINA
Phone: +54 11 4349 2236
Fax: +54 11 4349 2175
Email: anonzi@minagri.gob.ar

Dr. Pablo Morón
Director de calidad de productos agrícolas y
forestales
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Av. Paseo Colón 922, Of. 228
Buenos Aires, ARGENTINA
Phone: +54 11 4349 2253
Fax: +54 11 4349 2097
Email: pmoron@minagri.gob.ar

Lic. Maria Cristina Lopez
Licenciada en Ciencias Químicas
Instituto Nacional de Tecnología Industrial-
Centro de Cereales y Oleaginosas
Colectora General Paz 5445
B1650KNA-San Martín, ARGENTINA
Phone: +54 11 4724 6433
Fax: +54 11 4753 5743
Email: kitty@inti.gob.ar

AUSTRALIA
AUSTRALIE

Ms. Kathy Dennis
(Head of Delegation)
Assistant Secretary, Research, Regulation and Food
Branch, Regulatory Policy and Governance Division
Australian Government Department of Health and
Ageing
GPO Box 9848 (MDP 138)
Canberra ACT 2601, AUSTRALIA
Phone: +61 2 2689 1770
Fax: +61 2 6289 8060
Email: kathy.dennis@health.gov.au

Ms. Jane Allen
Section Manager
Food Standards Australia New Zealand
P.O. Box 7186
Canberra BC, ACT 2611, AUSTRALIA
Phone: +61 2 6271 2678
Fax: +61 2 6271 2278
Email: jane.allen@foodstandards.gov.au

Ms. Tracey Cridge
Project Manager
Food Standards Australia New Zealand
P.O. Box 10559, The Terrace
Wellington 6143, NEW ZEALAND
Phone: +64 4 978 5630
Fax: +64 4 473 9855
Email: tracey.cridge@foodstandards.govt.nz

Mr. Richard Souness
General Manager, Food
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601, AUSTRALIA
Phone: +61 2 6272 4899
Fax: +61 2 6272 3025
Email: richard.souness@daff.gov.au

Mr. Ian Lyall
Senior Policy Officer
Australian Quarantine and Inspection Service
GPO Box 858
Canberra ACT 2601, AUSTRALIA
Phone: +61 2 6272 3630
Fax: +61 2 6272 4389
Email: ian.lyall@aqis.gov.au

Ms. Catherine Patterson
 Assistant Secretary
 Australian Government Department of Health and Ageing
 Kingston, ACT, 2604, AUSTRALIA
 Phone: +62 2 0402 398 748
 Email: cath.patterson@health.gov.au

AUSTRIA
AUTRICHE

Dr. Gertraud Fischinger
 (Head of Delegation)
 Federal Ministry of Health
 Unit II/B/7, Radetzkystraße. 2
 A-1030 Vienna, AUSTRIA
 Phone: +43 1 71100 4771
 Fax: +43 1 7134404 2318
 Email: gertraud.fischinger@bmg.gv.at

Mag. Andreas Kadi, MBA
 Chief Science Officer
 Red Bull GmbH, Am Brunnen 1
 A-5330 Fuschl am See, AUSTRIA
 Phone: +43 (0) 662/65 82 – 72 49
 Fax: +43 (0) 662/65 82 – 67 249
 Email: andreas.kadi@at.redbull.com

BARBADOS
BARBADE

Mrs. Cheryl Lewis
 (Head of Delegation)
 Technical Officer
 Specifications Development, Quality Control and Certification
 Barbados National Standards Institution
 “Flodden”, Cullogen Road
 St. Michael, BARBADOS, BB 14001
 Phone: +246 426 3870
 Fax: +246 436 1495
 Email: clewis@bnsi.com.bb

BELGIUM
BELGIQUE
BÉLGICA

Mr. Luc Ogiers
 (Chef de délégation)
 Director, FPS Economy, S.M.E.s, Self-employed and Energy
 Vooruitgangstraat 50
 1210 Bruxelles, BELGIQUE
 Phone: +32 2 277 71 84
 Fax: +32 2 277 53 04
 Email: luc.ogiers@economie.fgov.be

Mr. Jean Pottier
 Expert Etiquetage
 SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement
 Place Victor Horta 40 Bte 10
 1060 Bruxelles, BELGIQUE
 Phone: +32 2 524 73 62
 Fax: +32 2 524 73 99
 Email: jean.pottier@health.fgov.be

BOLIVIA
BOLIVIE

Mrs. Carola Zeballos Coria
 (Jefe de delegación)
 Jefe Unidad Inocuidad Alimentaria
 Ministerio de Salud y Deportes INLASA
 La Paz, BOLIVIA
 Phone : +591 2 2226670
 Fax : +591 2 2228254
 Email : carolazeballos@yahoo.es

BRAZIL
BRÉSIL
BRASIL

Ms. Antonia Maria de Aquino
 (Head of Delegation)
 Manager of Special Products
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57
 71.205-050 Brasília, BRAZIL
 Phone: +55 61 3462 5329
 Fax: +55 61 3462 5342
 Email: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mr. Rodrigo Martins de Vargas
 Specialist in Health Surveillance
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57
 71.205-050 Brasília, BRAZIL
 Phone: +55 61 3462 5329
 Fax: +55 61 3462 53142
 Email: rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Mr. Luis Baraçal
 Regulatory Affairs
 ABIA – Brazilian Food Industry Association
 Rua Joaquim Távora, 541 cep 04015-901
 São Paulo, BRAZIL
 Phone: +55 11 5080 6924
 Fax: +55 11 5080 6876
 Email: luis_baracal@br.ajinomoto.com

CAMBODIA
CAMBODGE
CAMBOYA

Dr. Hang Moeun
 (Head of Delegation)
 Deputy General Director
 Cambodia Import-Export Inspection and Fraud Repression General Directorate (CAMCONTROL)
 National Codex Contact Point
 Ministry of Commerce
 #50Eo, Street 144, Phnom Penh, CAMBODIA
 Cel Phone: +012 967 836
 Phone/Fax: +855 23 426 166
 Email: moeunhang@hotmail.com
 Email: codexoffice.cam@gmail.com

Dr. Chhoun Chamnan
Acting Director
Department of Fisheries Post-Harvest Technologies
and Quality Control (DFPTQ)
Fisheries Administration
No. 186 Preah Norodom Blvd. Tonle Bassac
Chamca Morn, P.O. Box 582
Phnom Penh, CAMBODIA
Cel: +855 16 522 622
Phone/Fax: +855 23 224 871
Email: chhounchamnan@gmail.com

CAMEROON
CAMEROUN
CAMERÚN

Mme Grace NDE NINGO
(Head of Delegation)
Chef de Service de Contrôle de la Qualité des
Aliments
Ministère de la Santé Publique
Yaoundé, CAMEROON
Phone: +237 77693186
Email: gningo@hotmail.com

CANADA
CANADA
CANADÁ

Mrs. Kathy Twardek
(Head of Delegation)
National Manager, Consumer Protection
Canadian Food Inspection Agency
T2-6-141 - 1400 Merivale Road
Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA
Phone: +1-613-773-5489
Fax: +1-613-773-5603
Email: kathy.twardek@inspection.gc.ca

Ms. Nora Lee
Chief, Nutrition Evaluation Division
Bureau of Nutritional Sciences
Food Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
Phone: +1-613-957-0353
Fax: +1-613-941-6636
Email: nora.lee@hc-sc.gc.ca

Ms. Lydia Dumais
Section Head, Nutrition Labelling and Claims
Nutrition Evaluation Division
Bureau of Nutritional Services
Food Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
Phone: +1-613-954-0632
Fax: +1-613-941-6636
Email: lydia.dumais@hc-sc.gc.ca

Ms. Charmaine Kuran
Senior Policy Advisor
Bureau of Nutritional Services
Food Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
Phone: +1-613-941-0074
Fax: +1-613-941-6636
Email: charmaine.kuran@hc-sc.gc.ca

Mr. Brad Wood
Trade Policy Analyst
Agriculture and Agri-Food Canada
1305 Baseline Road, Tower 5, Floor 3, Room 143
Ottawa, Ontario, CANADA
Phone: +1-613-773-1357
Fax: +1-613-773-1616
Email: brad.wood@agr.gc.ca

Ms. Mante Molepo
Legal Counsel
Trade Law Bureau
Foreign Affairs and International Trade Canada
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2, CANADA
Phone: +1-613-944-8005
Fax: +1-613-944-0027
Email: mante.molepo@international.gc.ca

Mme Josée De Menezes
Directrice adjointe, Direction des règlements et des
obstacles techniques
Affaires étrangères et Commerce international
Canada
125 promenade Sussex
Ottawa, Ontario K1A 0G2, CANADA
Phone: +1-613-944-8980
Fax: +1-613-943-0346
Email: josee.demenezes@international.gc.ca

Ms. Elizabeth Corrigan
Regulatory and Standards Officer
Canada Organic Office
Canadian Food Inspection Agency
T1-4-145 - 1400 Merivale Road
Ottawa, Ontario K1A 0Y9
Phone: +1-613-773-6221
Fax: +1-613-773-6282
Email: elizabeth.corrigan@inspection.gc.ca

Dr. Jane Barnett
Certification Analyst
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street
Ottawa, Ontario, CANADA
Phone: +1-905-823-1022
Fax: +1-905-823-8920
Email: jane.barnett@dfo-mpo.gc.ca

Mrs. Julie Belzile
Consultant, Development of a National Standard of
Canadian Aquaculture
Fisheries and Oceans Canada
15, rue de Mercure
Gatineau, Québec, CANADA
Phone: +1-819-931-0661
Email: julie@jbelzile.ca

Dr. William Yan
 Director, Bureau of Nutritional Sciences
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203B)
 Tunney's Pasture
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-948-8476
 Fax: +1-613-948-8470
 Email: william.yan@hc-sc.gc.ca

Ms. Annie Morvan
 Senior Food Program Officer
 Canada Food Inspection Agency
 T2-6-256 - 1400 Merivale Road
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA
 Phone: +1-613-773-5508
 Fax: +1-613-773-5603
 Email: annie.morvan@inspection.gc.ca

Ms. Tracy Boudreau
 Scientific Evaluator
 Bureau of Nutritional Science
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
 Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-941-4207
 Fax: +1-613-941-6636
 Email: tracy.boudreau@hc-sc.gc.ca

Dr. Konstantinia Arvaniti
 Scientific Evaluator
 Bureau of Nutritional Science
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
 Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-957-1027
 Fax: +1-613-941-6636
 Email: konstantinia.arvaniti@hc-sc.gc.ca

Mme Sylvie Cantin
 Directrice régionale
 Direction des Programme de santé
 Santé Canada
 1001 St-Laurent Ouest
 Longueuil, Québec J4K 1C7, CANADA
 Phone: +1-450-928-4212
 Fax: +1-450-928-4269
 Email: sylvie.cantin@hc-sc.gc.ca

Ms. Cathy Sceviour
 Program Specialist
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road
 Ottawa, Ontario, CANADA
 Phone: +1-613-773-5500
 Fax: +1-613-773-5603
 Email: catherine.sceviour@inspection.gc.ca

Ms. Lyzette Johnston
 Director, Agrifood Program
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road, T1-4-334
 Ottawa, Ontario, CANADA
 Phone: +1-613-773-6189
 Fax: +1-613-773-5692
 Email: lyzette.johnston@inspection.gc.ca

Non-Governmental Observers

Mr. Anthony van Heyningen
 Senior Director, Research and Policy
 Canadian Beverage Association (CBA)
 20 Bay Street, Waterpark Place, 12th Floor
 Toronto, Ontario M5J 2N8, CANADA
 Phone: +1-416-362-2424
 Fax: +1-416-362-3229
 Email: anthony@canadianbeverage.ca

Ms. Pamela Harrod
 Assistant Director, Policy and Law
 Dairy Farmers of Canada
 21 Florence Street
 Ottawa, Ontario K2P 0W6, CANADA
 Phone: +1-613-236-9997, ext. 2755
 Fax: +1-613-236-0905
 Email: pamela.harrod@dfc-plc.ca
 cc: sarah.lafontaine@dfc-plc.ca

Prof. John Henning
 Associate Professor
 Program Director, Agricultural Economics
 McGill University
 Ste. Anne de Bellevue
 Quebec H9X 3V9, CANADA
 Phone: +1-514-398-7826
 Email: john.henning@mcgill.ca

Ms. Elizabeth Smythe
 Professor of Political Science
 Concordia University College
 7128 Ada Blvd.
 Edmonton, Alberta, CANADA
 Phone: +1-780-479-9371
 Email: elizabeth.smythe@concordia.ab.ca

Mr. Trueman Tuck
 Managing Director
 Friends of Freedom International
 c/o Tucks Business Centre
 444 Dundas Street East, Suite H&I
 Belleville, Ontario K8N 1E9, CANADA
 Phone: +1-613-771-1797
 Fax: +1-613-771-1435
 Email: trueman@tucksprofessionalservices.com
 Email: myrights@friendsoffreedominternational.org

Mr. Chris Gupta
 Director of Scientific Affairs
 Friends of Freedom International
 444 Dundas Street East, Suite H&I
 Belleville, Ontario K8N 1E9, CANADA
 Phone: +1-613-771-1797
 Fax: +1-613-771-1435
 Email: myrights@friendsoffreedominternational.org

CHILE CHILI

Mme Luisa Kipreos
 (Head of Delegation)
 Ingeniero Agrónomo
 Ministerio de Salud
 Mac Iver 459, 8^o piso
 Santiago, CHILE
 Phone: +56 2 57 40393
 Email: lkipreos@minsal.cl

Mme Marisol Figueroa Barrientos
Ingeniero en Alimentos, Gerente de Alimentos
Chilealimentos (Asociación de Empresas de
Alimentos de Chile A.G.)
Edificio de la Industria, Av. Andrés Bello 2777
Piso 1, Las Condes
Santiago, CHILE
Phone: +56 2 899 96 09
Fax: +56 2 899 96 19
Email: mfigueroa@chilealimentos.com

Mme Roxana Inés Vera Muñoz
Ingeniero Agrónomo
Servicio Agrícola y Ganadero
Santiago 8330246, CHILE
Phone: +56 02 3451167
Fax: +56 02 3451578
Email: roxana.vera@sag.gob.cl

CHINA
CHINE

Feng Zhang
(Head of Delegation)
Deputy Director
Food Safety Integrated Coordination and Health
Supervision
Ministry of Health
No. 1, Nanlu Xi Zhi Men Wai
Beijing, CHINA
Phone: +86 10 68792616
Fax: +86 10 68792408
Email: fengzhang0518@yahoo.com.cn

Jing Tian
Assistant Researcher
National Institute for Nutrition and Food Safety,
China CDC
Ministry of Health
No. 7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District
Beijing, CHINA
Phone: +86 10 67791259
Fax: +86 10 67711813
Email: tianjing960928@126.com

Jianbo Zhang
Assistant Researcher
National Institute for Nutrition and Food Safety,
China CDC
Ministry of Health
No. 7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District
Beijing, CHINA
Phone: +86 10 87776914
Fax: +86 10 67711813
Email: zhjb318@163.com

Jing Yu Gu
Professor
National Centre for Health Inspection and
Supervision
North 3, Jiadaokou, Dongcheng District
Beijing, CHINA
Phone: +86 10 64047878-2137
Fax: +86 10 64047878-2152
Email: jingyugu@sina.com

Dr. Janet Kwan
Senior Medical Officer (Risk Assessment)
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
3/F, 4 Hospital Road
Sai Ying Pun, Hong Kong, CHINA
Phone: +852 362 2060
Fax: +852 2803 0534
Email: jslkwan@fehd.gov.hk

COMOROS
COMORES
COMORAS

M. Houssein Bacar
(Chef de délégation)
Inspecteur des Douanes
Direction Generale des Douanes
Moroni, UNION COMORES
Phone : +269 334 49 62
Email: housseinbacar@yahoo.fr

COSTA RICA

M. Jorge Arturo Jara Aguilar
(Jefe de Delegación)
I Vice Presidente
Cámara Costarricense de la Industria Alimentaria -
CACIA
Del cementerio principal de Guadalupe 300 Este
200 Sur y 25 Noreste
7097-1000 San José, COSTA RICA
Phone: +506 22 20 30 31
Fax: +506 22 99 32 68
Email: jjara@la.ko.com

DENMARK
DANEMARK
DINAMARCA

Mrs. Pernille Lundquist Madsen
(Head of Delegation)
Special Consultant
Danish Veterinary and Food Administration
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Mørkhøj Bygade 19
2860 Søborg, DENMARK
Phone: +45 72 27 6662
Email: plum@fvst.dk

Ms. Dagny Løvøll Warming
Scientific Adviser
Danish Veterinary and Food Administration
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Mørkhøj Bygade 19
2860 Søborg, DENMARK
Phone: +45 72 27 6675
Fax: +45 72 27 6501
Email: dlw@fvst.dk

DJIBOUTI

M. Yacoub Abdi Djama
(Chef de délégation)
Conseiller Technique
Ministère du commerce et de l'industrie
Cite Ministérielle, DJIBOUTI
Phone: +253 32 54 41 / 442 / 443
Fax: +253 35 49 09
Email: yacoubabdi@yahoo.fr

EGYPT
ÉGYPTE
EGIPTO

Dr. Safwat Elhaddad
(Head of Delegation)
Counselor and Head, Agriculture Office
Embassy of Egypt
3521 International Court, NW
Washington, DC 20008, U.S.A.
Phone: +1-202-966-2080
Fax: +1-202-895-5493
Email: safwat.el_haddad@usa.com
Email: agegypt@aol.com

EUROPEAN UNION (MEMBER ORGANIZATION)
UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)
UNIÓN EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Dr. Jérôme Lepeintre
(Head of Delegation)
Deputy Head of Unit
European Commission
Health and Consumers Directorate-General
Rue Froissart 101
B-1049 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 299 37 01
Fax: +32 2 299 85 66
Email: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Ms. Helen Lee
Administrator
Health and Consumers Directorate-General
European Commission
Office B232 8/48
B-1049 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 299 86 68
Email: helen.lee@ec.europa.eu

Mr. Herman Van Boxem
Policy, Organic Farming - Coordinator
Agriculture and Rural Development Directorate-General
European Commission
B-1049 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 295 01 21
Email: herman.vanboxem@ec.europa.eu

Mr. Richard Bates
Policy Officer
Maritime Affairs and Fisheries Directorate-General
J 99, 3/20
B-1049, Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 2991202
Fax: +32 2 2959752
Email: richard.bates@ec.europa.eu

FINLAND
FINLANDE
FINLANDIA

Ms. Anne Haikonen
(Head of Delegation)
Counsellor, Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry
Department of Food and Health
P.O. Box 30, 00023 Government
Helsinki, FINLAND
Phone: +358 9 1605 2786
Fax: +358 9 1605 3338
Email: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE
FRANCIA

Mme Sophie Dussours
(Chef de délégation)
Chargée de mission
Direction générale de la Concurrence de la
Consommation et de la Répression des Fraudes
(DGCCRF)
59, boulevard Vincent Auriol
75 703 Paris Cedex 13, FRANCE
Phone: +33 1 44 97 03 08
Fax: +33 44 97 30 37
Email: sophie.dussours@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Françoise Costes
Chargée de mission réglementaire
Association de la Transformation Laitière Française
(ATLA)
42, rue de Châteaudun
75009 Paris, FRANCE
Phone: +33 1 49 70 72 69
Fax: +33 1 42 80 63 65
Email: fcostes@atla.asso.fr

M. Thierry Geslain
Chef de Service Codex et Normalisation
Centre National Interprofessionnel de l'Economie
Laitière (CNIEL)
42, rue de Châteaudun
75009 Paris, FRANCE
Phone: +33 1 49 70 71 05
Fax: +33 1 42 80 63 45
Email: tgeslain@cniel.com

Mme Annie Loc'h
Directeur Affaires Réglementaires Corporate
Danone
15, rue du Helder
75009 Paris, FRANCE
Phone: +33 6 14 67 28 25
Email: annie.loch@danone.com

GABON
GABÓN

Mme Joëlle Missi Mezu
(Chef de délégation)
Chargée d'Etudes
Directeur Général de l'Agriculture du Gabon
Ministère de l'Agriculture
BP 43
Libreville, GABON
Phone : +241 06 27 81 72 / + 241 06 76 00 55
Email : missijoelle@yahoo.fr

GERMANY
ALLEMAGNE
ALEMANIA

Dr. Christoph Meyer
(Head of Delegation)
Head of Division
German Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection, BMELV
Wilhelmstraße 54
D-10117 Bonn, GERMANY
Phone: +49 30 18 529 3155
Fax: +49 30 18 529 3273
Email: 314@bmelv.bund.de

Advisers

Dr. Joachim Bollmann
Deputy Head of Division
German Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection, BMELV
Rochusstraße 1
D-53123 Bonn, GERMANY
Phone: +49 228 99 529 3784
Fax: +49 228 99 529 3743
Email: 222@bmelv.bund.de

Mrs. Brigitta Jerusalem
Diplom-Finanzwirtin
German Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection, BMELV
Rochusstraße 1
D-53123 Bonn, GERMANY
Phone: +49 (0) 228 99 529 3431
Fax: +49 (0) 228 99 529 4262
Email: brigitta.jerusalem@bmelv.bund.de

Dr. Jörg Rieke
Managing Director
German Dairy Association
Jägerstraße 51
D-10117 Berlin, GERMANY
Phone: +49 (0) 30 4030445-23
Fax: +49 (0) 30 4030445-55
Email: joerg.rieke@milchindustrie.de

Mrs. Angelika Mrohs
Managing Director
BLL e.V.
Claire-Waldoff-Str. 7
10117 Berlin, GERMANY
Phone: +49 30 206 143 133
Fax: +49 30 206 143 233
Email: amrohs@bll.de

Dr. Susanne Kettler
Director Regulatory Affairs
Coca-Cola Services s.a.
Chaussée de Mons 1424
B-1070 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 471 989 045
Fax: +32 2 559 2378
Email: skettler@eur.ko.com

GHANA

Mrs. Isabella Mansa Agra
(Head of Delegation)
Head, Food Evaluation and Registration Department
Food and Drugs Board (FDB)
P.O. Box CT 2783
Cantonments, Accra GHANA
Phone: +233 302 233 200
Email: isbellamagra@fdbghana.gov.gh
Email: isabellmansa@yahoo.com

Miss Hectoria Afia Kyerewaah
Regulatory Officer II
Food and Drugs Board (FDB)
P.O. Box CT 2783
Cantonments, Accra GHANA
Phone: +233 302 233 200
Email: afiakyerewaah@yahoo.co.uk

Mrs. Prudence Asamoah-Bonti
Head, Food and Materials Standards Department
Ghana Standards Board (GSB)
P.O. Box MB 245
Accra, GHANA
Phone: +244 361 848
Fax: +244 500 231
Email: dcencycal@yahoo.com

HAITI
HAÏTI
HAITÍ

Mme Roberta Jean-Baptiste
(Head of Delegation)
Assistant-Directeur, DCQPC
Ministère du Commerce et de l'Industrie
8, rue Légitime Camp de Mars
Port-au-Prince, HAÏTI
Tel.: +509 3454 6588
E-mail: dcqpc_mci@yahoo.fr

HUNGARY
HONGRIE
HUNGRÍA

Mr. Attila Vörös
(Head of Delegation)
Quality Expert, Division of Food Regulation
Department of Food Processing
Ministry of Rural Development
1055 Kossuth Tér 11
Budapest, HUNGARY
Phone: +36 1 7953824
Fax: +36 1 301 48 08
Email: attila.voros@vm.gov.hu

Ms. Marianna Dömölki
 Chief Counsellor
 Division of Food Regulation
 Department of Food Processing
 Ministry of Rural Development
 1055 Kossuth Tér 11
 Budapest, HUNGARY
 Phone: +36 1 7953908
 Fax: +36 1 301 48 08
 Email: marianna.domolki@vm.gov.hu

Ms. Raluca Ivanescu
 (Adviser to Hungarian Delegation)
 Administrator, Council of the EU – Hungarian
 Delegation
 General Secretariat of the EU
 Rue de la Loi, 175
 1040 Brussels, BELGIUM
 Phone: +32 2 281 3158
 Fax: +32 2 281 6198
 Email: raluca.ivanescu@consilium.europa.eu

INDIA
INDE

Mr. V.N. Gaur
 (Head of Delegation)
 Chief Executive Officer
 Food Safety and Standards Authority of India
 Ministry of Health and Family Welfare, Government
 of India
 FDA Bhawan, Kotla Road
 New Delhi-110002, INDIA
 Phone: +91 11 23220995
 Email: ceo@fssai.gov.in

Mr. Anil Mehta
 Deputy Director
 Food Safety and Standards Authority of India
 Ministry of Health and Family Welfare, Government
 of India
 FDA Bhawan, Kotla Road
 New Delhi-110002, INDIA
 Phone: +91 11 23220997
 Email: anilmehta@fssai.gov.in

Ms. Padmaparna Dasgupta
 Member FICCI Codex Cell
 Head Policy Regulatory and External Affairs
 GlaxoSmithkline Consumer Healthcare, India
 R&D Division
 Plot No. 67, Sector-32
 Gurgaon, Haryana, INDIA
 Phone: +124 3027623 / +91 9811306509
 Email: padmaparna.p.dasgupta@gsk.com

INDONESIA
INDONÉSIE

Dr. Roy Alexander Sparringa
 (Head of Delegation)
 Deputy Chairman for Food Safety and Hazardous
 Substance Control
 National Agency of Drug and Food Control
 (NADFC)
 Jalan Percetakan Negara 23
 Jakarta Pusat, INDONESIA
 Phone: +62 21 4255257
 Fax: +62 21 4245257
 Email: deputi3@pom.go.id
 Email: sparringa@gmail.com

Mrs. Frida Tri Hadiati
 National Agency of Drug and Food Control
 (NADFC)
 Jl Percetakan Negara 23
 Jakarta Pusat, INDONESIA
 Phone: +62 811108450
 Fax: +62 21 4245267
 Email: frida_tri@yahoo.com

Mr. Andy Laksana
 Second Secretary
 Embassy of the Republic of Indonesia
 55 Parkdale Avenue
 Ottawa, Ontario K1Y 1E5, CANADA
 Phone: +1-613-724-1100
 Fax: +1-613-724-1105
 Email: a.laksana@indonesia-ottawa.org

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

Mr. Kianfar Farhangjavid
 (Head of Delegation)
 Head of National Codex Committee of CCFL
 Institute of Standard and Industrial Research of Iran
 Vali-e-Asr Ave., South West of Vanak Square
 P.O. Box 1875
 3347 Tehran, IRAN
 Phone: +98 9121899421
 Fax: +982188654059
 Email: kianfarfdj@mpaco.org

Fariba Kolahdooz, MSc, GDPH, PhD
 Assistant Professor of Nutrition
 Food and Drug Division
 Ministry of Health
 5th Floor, Fakh Razi Ave. Engelab Str.
 Tehran, IRAN
 Phone: +98 21 912 33 52 863
 Fax: +98 21 6646 7265
 Email: kolahdooz100@yahoo.com

ITALY
ITALIE
ITALIA

Ms. Brunella Lo Turco
(Head of Delegation)
Secretary General
Italian Codex Committee
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
Via XX Settembre 20
00187 Roma, ITALY
Phone: +39 06 46656041
Fax: +39 06 4880273
Email: b.loturco@politicheagricole.gov.it

Mr. Ciro Impagnatiello
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
Via XX Settembre, 20
00187 Roma, ITALIE
Phone: +39 06 46656046
Fax : +39 06 4880273
Email : c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it

Ms. Maria Severina Liberati
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
Viale dell'Arte 16
00144 Roma, ITALY
Phone: +39 06 59084376
Fax: +39 06 59084176
Email: ms.liberati@politicheagricole.gov.it

Mr. Massimo Liotta
Food Regulatory Affairs - Area Manager
Ferrero S.p.A.
Piazzale Pietro Ferrero, 1
12051 Alba (CN), ITALY
Phone: +39 0173 313050
Fax: +39 0173 313977
Email: massimo.liotta@ferrero.com

Mr. Dario Pipitone
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
Viale dell'Arte 16
00144 Roma, ITALY
Phone: +39 06 59084299
Fax: +39 06 59084176
Email: d.pipitone@politicheagricole.gov.it

JAPAN
JAPON
JAPÓN

Mr. Hiroshi AIMOTO
(Head of Delegation)
Director, Food Labeling Division
Consumer Affairs Agency
2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ku
Tokyo 100-6105, JAPAN
Phone: +81 3 3507 9222
Fax: +81 3 3507 9292
Email: g.foodlabeling@caa.go.jp

Mr. Masanori IMAGAWA
Deputy Director
Food Labeling Division
Consumer Affairs Agency
2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ku
Tokyo 100-6105, JAPAN
Phone: +81 3 3507 9222
Fax: +81 3 3507 9292
Email: g.foodlabeling@caa.go.jp

Ms. Kanako KATSUYAMA
Section Chief
Food Labeling Division
Consumer Affairs Agency
2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ku
Tokyo 100-6105, JAPAN
Phone: +81 3 3507 9222
Fax: +81 3 3507 9292
Email: g.foodlabeling@caa.go.jp

Mr. Hiroaki HAMANO
Technical Adviser
Japan Health Food and Nutrition Food Association
2-7-27 Sadoharacho Ichigaya, Shinjuku-ku
Tokyo 162-0842, JAPAN
Phone: +81 3 3268 3134
Fax: +81 3 3268 3136
Email: hiroaki.hamano@danisco.com

Ms. Yuko WATANABE
Associate Director, Labelling and Standards Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950, JAPAN
Phone: +81 3 6744 2096
Fax: +81 3 3502 0594
Email: yuko_watanabe@nm.maff.go.jp

Mr. Takanori OHASHI
Associate Director, Fisheries Processing Industries
and Marketing Division
Fisheries Policy Planning Department
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950, JAPAN
Phone: +81 3 3502 8203
Fax: +81 3 3508 1357
Email: takanori_ohashi@nm.maff.go.jp

Dr. Hiroshi YOSHIKURA
Adviser, Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Phone: +81 3 3595 2326
Fax: +81 3 3503 7965
Email: codexj@mhlw.go.jp

KENYA

Ms. Alice Onyango
 (Head of Delegation)
 Manager, National Codex Contact Point Secretariat
 Industrialization/Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974
 00200 Nairobi, KENYA
 Phone: +254 02 6948303 / +254 722268225
 Fax: +254 02609660
 Email: info@kebs.org
 Email: akothe@kebs.org
 Email: dereda.onyango1@gmail.com

Ms. Nancy Njine
 Head, National Food Laboratory
 Department of Disease Prevention and Control
 Ministry of Public Health and Sanitation
 National Public Health Laboratory Services
 P.O. Box 20750
 00200 Nairobi, KENYA
 Phone: +254 722 615 299
 Email: nancynjine@yahoo.com

KIRIBATI

Ms. Seren Davies
 (Head of Delegation)
 Health Inspector
 Environmental Health Services
 Ministry of Health and Medical Services
 P.O. Box 268
 Nowerewere, Tarawa, KIRIBATI
 Phone: +686 28100
 Email: senyda@gmail.com

**KOREA (REPUBLIC OF)
 CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
 COREA (REPÚBLICA DEL)**

Miss Se Hee Lim
 (Head of Delegation)
 Deputy Director, Division of Food Policy
 Ministry of Health and Welfare
 110-793
 75 Yulgong-ro, Jongno-gu, Seoul
 REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 2 2023 7785
 Fax: +82 2 2023 7780
 Email: lsh32@korea.kr

Mr. Chang-Hyung LEE
 Assistant Director
 National Agricultural Products Quality Management
 Service (NAQS)
 Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
 Fisheries (MFAFF)
 433-2, Anyang 6-dong, Manan-gu
 Anyang-city, Gyeonggi-do 430-016
 REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 31 463 1579
 Fax: +82 31 446 0903
 Email: chlee@naqs.go.kr

Mr. Jong-Hwan Namkung
 Government Veterinary Officer
 National Veterinary Research and Quarantine Service
 (NVRQS)
 Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
 Fisheries (MFAFF)
 335, Jungang-ro, Manan-gu
 Anyang-city, Gyeonggi-do 430-824
 REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 31 467 4388
 Fax: +82 31 467 1974
 Email: namkung01@korea.kr

Ms. Nan-Hee An
 Researcher
 Division of Organic Agriculture
 Rural Development Administration
 249, Seodundong, Gwonseongu
 Suwon 441-707, REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 31 290 0553
 Fax: +82 31 290 0507
 Email: nanhee79@korea.kr

Mr. Ki-Jeong Choi
 Assistant Director
 National Agricultural Products Quality Management
 Service (NAQS)
 Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
 Fisheries (MFAFF)
 46, 220rd, Wolmyeong-ro, Heungdeok-gu
 Cheongju-city, Chungcheongbuk-do, 361-300
 REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 43 279 4156
 Fax: +82 43 279 4149
 Email: reserves@naqs.go.kr

Ms. Sooyeon Lee
 Assistant Director
 Food Safety Policy Division
 Korea Food and Drug Administration
 Osong Health Technology Administration Complex
 187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,
 Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do
 Korea 363-951, REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 43 719 2021
 Fax: +82 43 719 2000
 Email: seanlee@korea.kr

Ms. Suok Kim
 Scientific Researcher
 Nutrition Policy Division
 Korea Food and Drug Administration
 Osong Health Technology Administration Complex
 187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,
 Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do
 Korea 363-951, REPUBLIC OF KOREA
 Phone: +82 43 719 2261
 Fax: +82 43 719 2250
 Email: sykimo306@korea.kr

Ms. Youyoung Jin
Senior Researcher
Food Safety Policy Division
Korea Food and Drug Administration
Osong Health Technology Administration Complex
187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,
Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do
Korea 363-951, REPUBLIC OF KOREA
Phone: +82 43 719 2023
Fax: +82 43 719 2000
Email: gpfk84@korea.kr

LUXEMBOURG
LUXEMBURGO

Melle Isabelle Paulus
(Chef de délégation)
Attachée sécurité alimentaire
Représentation permanente du Luxembourg auprès
de l'Union Européenne
Ministère de la Santé Luxembourg
75, Avenue de Cortenbergh
1000 Bruxelles, BELGIQUE
Phone: +32 2 7375790 / +32 477 871167
Fax: +32 2 7375610
Email: isabelle.paulus@mae.etat.lu

MADAGASCAR

Mme Marie Jeannine Christiane Rajaonarivony
(Chef de délégation)
Membre du Comité national du Codex Alimentarius
Ministère du Commerce
Rue Ravelomaria Ambohidahy
Antananarivo, MADAGASCAR
Phone: +261 32 41 707 31
Fax : +261 20 22 245 41
Email: rajaojeannine@hotmail.fr

MALAYSIA
MALAISIE
MALASIA

Ms. Fauziah Arshad
(Head of Delegation)
Deputy Director, Standard and Codex Branch
Food Safety and Quality Division
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administration Centre
62590 Putrajaya, MALAYSIA
Phone: +603 8885 0794
Fax: +603 8885 0790
Email: fauziaharshad@moh.gov.my

Ms. Kanga Rani Selvaduray
Senior Research Officer
Malaysian Palm Oil Board
No. 6, Persiaran Institusi, Bandar Baru Bangi
Kajang, MALAYSIA
Phone: +603 87694606
Fax: +603 89221742
Email: krani@mpob.gov.my

Ms. Caroline Tan
Scientific and Regulatory Affairs Manager
Danone Dumex (Malaysia) SDN BHD
18, Jalan Setia Nusantara U13/22Q
40170 Shah Alam, Selangor, MALAYSIA
Phone: +6019 6500918 / +603 22981716
Fax: +603 22879256
Email: caroline.transf@gmail.com

MEXICO
MEXIQUE
MÉXICO

Carla Resendis Caraza
(Jefe de Delegación)
Subdirectora para la Atención del Codex
Alimentarius y Otros Organismos
Dirección General de Normas
Secretaría de Economía
Puente de Tecamachalco 6, Lomas de Tecamachalco,
Naucalpan de Juárez,
C.P. 53950 Estado de México, MÉXICO
Phone: +52 55 57299480
Fax: +52 55 55209715
Email: dni.mexico@economia.gob.mx
Email: carla.resendis@economia.gob.mx

Mme María del Pilar Martínez Zepeda
Dictaminador / Especializado
Gerencia de Dictamen de Productos y Servicios
Comisión de Operación Sanitaria/Comisión Federal
para la Protección Contra Riesgos Sanitarios
(COFEPRIS)
Secretaría de Salud
Monterrey No. 33, piso 3, Col. Roma
06700 D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 50 80 52 70
Email: pmartinez@cofepris.gob.mx

Mme Erika Quevedo-Chan
Asuntos regulatorios
CONMÉXICO
Ejército Nacional 904, piso 10 Polanco
México D.F., MÉXICO
Phone: +52 552 629 6130
Fax: +52 555 395 9939
Email: equevedo@conmexico.com.mx

Miss Beatriz Haydeé Pelayo Consuegra
Regulatory Affairs
Consejo Agroempresarial de Mesoamérica y el
Caribe (CAMC)
Pedro Santacilia No. 260 Col. Iztaccihuatl, Del.
Benito Juárez
03520 México D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 5000 1484 / +52 55 5000 140 1405
Fax: +52 55 5601 0903
Email: bhpelayo@prodigy.net.mx
Email: delfinbhpc@yahoo.com

Ms. Jennifer Daniel
Regulatory Affairs manager / President of Dairy
Industry
Danisco Mexicano S.A. de C.V./CANACINTRA
Poniente 122 No. 627, Col. Industrial Vallejo
México D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 5078 4400
Email: jennifer.daniel@danisco.com

Ms. Elvia Aguilar Esperanza
Asuntos Regulatorios
Asociación Nacional de Productores de Refrescos y
Aguas Carbonatadas
Rubén Dario 115 Col. Bosque de Chapultec
México D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 5262 2129
Email: elaguilar@la.ko.com

Melle Cristina Erendira Avalos Badiano
Lic. En Química / Asuntos Regulatorios
Nestlé México
Ejército Nacional #453 Col. Granada
México, D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 5263 1650
Email: cristina.avalos@mx.nestle.com

Mrs. Elisabeth Haring
Regulatory Affairs Manager
Unilever de México
Paseo de los Tamarindos No. 150
Arcos Bosques Norte "D"
Col. Bosques de las Lomas
México D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 1105 4496
Fax: +52 55 1105 4463
Email: elisabeth.haring@unilever.com

Dulce María Márquez Mejía
Coordinador de Asuntos Regulatorios Abbott
Calzada de Tlalpan No. 3092. Col Ex – Hacienda
Coapa. Del. Coyoacan
04980 D.F., MÉXICO
Phone: +58097500, ext. 7991
Email: dulce.marquez@abbott.com

Laura Daniela Flores Rico
Asesora de la Subsecretaría
Subsecretaría de Industria y Comercio
Secretaría de Economía
Alfonso Reyes 30 Piso 7, Col. Hipódromo Condesa,
Del. Cuauhtémoc
México D.F., MÉXICO
Phone: +52 55 5729 9100, ext. 14101
Email: daniela.flores@economia.gob.mx

MOLDOVA

Prof. Ion Bahnarel
(Head of Delegation)
Director General
National Centre for Public Health
Ministry of Health
67a Gh. Asachi Street
Chisinau, MOLDOVA
Phone: +373 22 574 777
Fax: +373 22 735 777
Email: ibahnarel@gmail.com

Dr. Iurie Pinzaru
Deputy Director
National Centre for Public Health
Ministry of Health
67a Gh. Asachi Street
Chisinau, MOLDOVA
Phone: +373 22 574 502
Fax: +373 22 729 725
Email: iurie_pinzaru@cnspl.md
Email: codex@cnspl.md

MOROCCO MAROC MARRUECOS

Dr. Sanae Ouazzani
(Chef de délégation)
Ingénieur d'Etat GP
Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal
Rabat, MAROC
Phone : +212 6 60896490
Fax : +212 5 37682049
Email : ouazzanisanae@gmail.com

Mr. Jamal Ennassir
Chef de Section Laits, Céréales et Dérivés
Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
Chimiques de Casablanca
LOARC, N° Rue Nichakra Rahal (ex Rue de Tours)
Casablanca, MAROC
Phone: +212 665130628
Fax: +212 5301972
Email: loarcennassir@yahoo.fr

MOZAMBIQUE

Prof. Louis Pelembe
(Head of Delegation)
Professor and Head, Food Technology and
Biotechnology
University of Eduardo Mondlane
P.O. Box 257
Maputo, MOZAMBIQUE
Phone: +258 82 4864210
Fax: +258 21 475318
Email: louispelembe@uem.mz
Email: louispelembe@yahoo.com

Dra Maria Carolina Virgilio Omar
Regulatory and Scientific Affairs
Confederation of Trade Associations (CTA)
P.O. Box 792
Maputo, MOZAMBIQUE
Phone: +258 84 3030840
Fax: +258 21 304173
Email: carolina.omar@nestle.co.mz
Email: carolina.omar@tvcabo.co.mz

NETHERLANDS PAYS-BAS PAISES BAJOS

Ms. Ana Isabel Viloría Alebesque
(Head of Delegation)
Senior Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sport
Parnassusplein 5
The Hague, THE NETHERLANDS
Phone: +31 703406482
Fax: +31 703407303
Email: ai.viloria@minvws.nl

NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZÉLANDE
NUEVA ZELANDIA

Ms. Jenny Reid
 (Head of Delegation)
 Manager (Food Safety)
 Ministry of Agriculture and Forestry – Food Safety
 P.O. Box 2835
 Wellington 6011, NEW ZEALAND
 Phone: +64 4 894 2582
 Fax: +64 4 894 2530
 Email: jenny.reid@maf.govt.nz

Mrs. Phillippa Hawthorne
 Senior Advisor (Labelling & Composition)
 Ministry of Agriculture and Forestry – Food Safety
 P.O. Box 2835
 Wellington 6011, NEW ZEALAND
 Phone: +64 4 894 2514
 Fax: +64 4 894 2530
 Email: phillippa.hawthorne@maf.govt.nz

Mr. Phil Fawcett
 Principal Adviser (International Standards)
 Ministry of Agriculture and Forestry – Food Safety
 P.O. Box 2835
 Wellington 6011, NEW ZEALAND
 Phone: +64 4 894 2656
 Fax: +64 4 894 2675
 Email: phil.fawcett@maf.govt.nz

NIGERIA
NIGÉRIA
NIGERIA

Mrs. Ogochukwu Mainasara
 (Head of Delegation)
 Deputy Director (Food Registration)
 National Agency for Food and Drug Administration
 and Control (NAFDAC)
 NAFDAC Central Laboratory Complex
 3/5 Oshodi-Apapa Expressway, Lagos, NIGERIA
 Phone: +234 80 33217430
 Email: mainasara.o@nafdac.gov.ng
 Email: manaogo2000@yahoo.com

Mrs. Jane Omojokun
 Deputy Director (Regulatory Affairs)
 National Agency for Food and Drug Administration
 and Control (NAFDAC)
 3/5 Oshodi-Apapa Expressway, Lagos, NIGERIA
 Phone: +234 8033338184
 Email: omojokun.j@nafdac.gov.ng
 Email: janeomojokun@yahoo.com

Mrs. Chinyere Ikejiofor
 Senior Laboratory Technologist
 National Agency for Food and Drug Administration
 and Control (NAFDAC)
 NAFDAC Central Laboratory
 3/5 Oshodi-Apapa Expressway, Lagos, NIGERIA
 Phone: +234 80 33836173
 Email: innopluschy@yahoo.com

Mr. Fred Nduka Chiazor
 Scientific and Regulatory Affairs Manager
 Coca-Cola Nigeria Ltd. / Association of Food,
 Beverage and Tobacco Employers
 16 Gerrard Road
 Ikoyi, Lagos, NIGERIA
 Phone: +234 8035352226
 Email: fchiazor@afr.ko.com

NORWAY
NORVÈGE
NORUEGA

Ms. Merethe Steen
 (Head of Delegation)
 Head of Section for Consumer Affairs
 The Norwegian Food Safety Authority
 P.O. 383
 N-2381 Brumunddal, NORWAY
 Phone: +47 23 21 65 53
 Fax: +47 23 21 68 01
 Email: merethe.steen@mattilsynet.no

Mrs. Nina Lødrup
 Senior Adviser, Section for Consumer Affairs
 The Norwegian Food Safety Authority
 Felles postmottak, P.O. 383
 N-2381 Brumunddal, NORWAY
 Phone: +47 23 21 67 86
 Fax: +47 23 21 68 01
 Email: nina.lodrup@mattilsynet.no

Dr. Hanne Marit Gran
 Senior Adviser, Section for Plants, Organic
 Production and GM
 The Norwegian Food Safety Authority
 Felles postmottak, P.O. 383
 N-2381 Brumunddal, NORWAY
 Phone: +47 950 20 771
 Email: hamgr@mattilsynet.no

PANAMA
PANAMÁ

Mrs. Aracelis Arosemena de Vergara
 (Head of Delegation)
 Agronomic Engineering – Food Plant Supervisor
 Department of Food Protection
 Ministry of Health
 081606812 Panama, 1 PANAMA
 Phone: +507 512 9180
 Fax: +507 512 9114
 Email: aracelisdv@gmail.com

PHILIPPINES
FILIPINAS

Mrs. Charina May Tandas
 (Head of Delegation)
 Food Drug Regulation Officer III
 Food and Drug Administration-Philippines
 Filinvest Corporate City, Alabang
 Muntinlupa City, PHILIPPINES
 Phone: +632 8094390
 Fax: +632 8070751
 Email: charimay@mailcity.com
 Email: tandascharinamay@yahoo.com

Ms. Lara G. Vivas
Senior Science Research Specialist
Bureau of Agriculture and Fisheries Product
Standards (BAFPS)
Department of Agriculture
3rd Floor, Agricultural Training Institute, Elliptical
Road, Quezon City, PHILIPPINES
Phone: +632 9206131
Fax: +632 9206131
Email: bafpsda@yahoo.com.ph
Email: laravivas@gmail.com

Ms. Eleanor Villarino
Corporate Secretary
Philippine Association of Food Technologists
(PAFT) Inc.
Cityland Tower Condominium
Shaw Blvd. Cor St. Francis Street.
Mandaluyong City, PHILIPPINES
Phone: +632 898 6248
Email: elvillarino@gmail.com

POLAND
POLOGNE
POLONIA

Mrs. Emilia Staniszewska
(Head of Delegation)
Expert
Department of Agricultural Markets
Ministry of Agriculture and Rural Development
30, Wspólna Street
00-930 Warsaw, POLAND
Phone: +48 22 623 23 21
Fax: +48 22 623 24 54
Email: emilia.staniszewska@minrol.gov.pl

Ms. Magdalena Kowalska
Main Expert
Agricultural and Food Quality Inspection – Main
Inspectorate
Ministry of Agriculture and Rural Development
30, Wspólna Street
00-930 Warsaw, POLAND
Phone: +48 22 623 29 04
Fax: +48 22 623 29 97
Email: mkowalska@ijhars.gov.pl

SAINT KITTS AND NEVIS
SAINT-KITTS-ET-NEVIS
SAINT KITTS Y NEVIS

Ms. Denyse Phipps
(Head of Delegation)
Senior Laboratory Technician
Ministry of Industry, Trade, Consumer Affairs
P.O. Box 186
Basseterre, SAINT KITTS AND NEVIS
Phone: +869-465-5279
Fax: +869-465-3852
Email: mplbos@gmail.com

SAINT LUCIA
SAINTE-LUCIE
SANTA LUCIA

Mr. Hubert Reynolds
(Head of Delegation)
Standard Officer – Compliance
Saint Lucia Bureau of Standards
P.O. Box CP 5412
Castries, SAINT LUCIA
Phone: +758 453 0049
Fax: +758 452 3561
Email: h.reynolds@slbs.org

SAMOA

Ms. Iulia Petelo
(Head of Delegation)
Assistant Chief Executive Officer
Fair Trading and Codex Division
Samoa Codex Contact Point
Ministry of Commerce, Industry & Labour
P.O. Box 862, Level 4, ACB House
Apia, SAMOA
Phone: +0685 20441
Fax: +0685 20443
Email: codex.samoa@mcil.gov.ws

SINGAPORE
SINGAPOUR
SINGAPUR

Mr. Sean Wong
(Head of Delegation)
Senior Executive Manager (Regulatory Programmes)
Agri-Food and Veterinary Authority, Singapore
5 Maxwell Road #18-00 Tower Block
MND Complex
069110 Singapore, SINGAPORE
Phone: +65 6325 7829
Fax: +65 6220 6068
Email: sean_wong@ava.gov.sg

Miss Mui Lee Neo
Manager (Regulatory Programmes)
Agri-Food and Veterinary Authority, Singapore
5 Maxwell Road #18-00 Tower Block
MND Complex
069110 Singapore, SINGAPORE
Phone: +65 6325 8551
Fax: +65 6220 6068
Email: neo_mui_lee@ava.gov.sg

Ms. Theodosia Tan
Secretariat
Genetic Modification Advisory Committee
20 Biopolis Way, #08-01 Centros
SINGAPORE
Phone: +65 64070515
Fax: +65 67955073
Email: Theodosia_tan@bmrc.a-star.edu.sg

SLOVENIA
SLOVÉNIE
ESLOVENIA

Dr. Blaža Nahtigal
 Ministry of Agricultural, Forestry and Food
 Food Safety Directorate
 Dunajska 22
 1000 Ljubljana, SLOVENIA
 Phone: +38614789398
 Fax: +38614789055
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

SPAIN
ESPAGNE
ESPAÑA

Almudena Rollán Gordo
 (Jefe de delegación)
 Jefa de Servicio
 M^o Sanidad, Política Social e Igualdad
 Agencia Española de Seguridad Alimentaria y
 Nutrición
 Ministerio de Sanidad Alimentaria y Nutrición
 Alcalá, 56, 28071 Madrid, ESPAÑA
 Phone: +34 91 338 0710
 Email: arollan@msps.es

SWEDEN
SUÈDE
SUECIA

Mrs. Birgitta Lund
 (Head of Delegation)
 Principal Administrative Officer
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala, SWEDEN
 Phone: +46 18 17 55 00
 Fax: +46 18 10 58 48
 Email: bilu@slv.se

Mrs. Lena Björck
 Nutritionist
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala, SWEDEN
 Phone: +46 18 17 55 00
 Fax: +46 18 10 58 48
 Email: lena.bjorck@slv.se

SWITZERLAND
SUISSE
SUIZA

Mrs. Elisabeth Nellen-Regli
 (Head of Delegation)
 Swiss Federal Office of Public Health
 Schwarzenburgstrasse 165
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND
 Phone: +41 (0) 31 322 95 60
 Fax: +41 (0) 31 322 95 74
 Email: elisabeth.nellen@bag.admin.ch

Dr. Philippe Pittet
 Assistant Vice President
 Division of Regulatory and Scientific Affairs
 Nestec Ltd.
 Avenue Nestlé 55
 CH-1800 Vevey, SWITZERLAND
 Phone: +41 (0) 21 924 42 64
 Fax: +41 (0) 21 924 45 47
 Email: philippe.pittet@nestle.com

THAILAND
THAÏLANDE
TAILANDIA

Mr. Montri Klitsaneephaiboon
 Deputy Secretary General
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 50 Phaholyothin Road Ladyao Chatuchak
 Bangkok, THAILAND
 Phone: +66 2 5612277, ext. 1120 / +66 2 5613707
 Fax: +66 2 5613712
 Email: montri@acfs.go.th

Ms. Warunee Sensupa
 Food and Drug Technical Officer
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 88/24 Tiwanon Road, Muang District
 Nonthaburi, THAILAND
 Phone: +66 2 590 7173
 Fax: +66 2 591 8476
 Email: warunee@fda.moph.go.th
 Ms. Rachata Pongrujikor
 Food and Drug Technical Officer
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 88/24 Tiwanon Road
 Nonthaburi, THAILAND
 Phone: +662 590 7219
 Fax: +662 590 7011
 Email: rachata@fda.moph.go.th

Ms. Ing-orn Panyakit
 Senior Standards Officer
 Office of Commodity and System Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road, Chatujak
 Bangkok 10900 THAILAND
 Phone: +66 2 561 2277, ext. 1424 / +66 2 5613357
 Fax: +66 2 561 3373
 Email: ingon@acfs.go.th

Miss Supatra Rewpairoj
 Trade and Technical Manager
 Thai Food Processors' Association
 Board of Trade of Thailand
 170/21-22 9th Floor, Ocean Tower 1 Bldg.
 New Ratchadapisek Road, Klongtoey
 Bangkok, THAILAND
 Phone: +66 2 261 2684-6
 Fax: +66 2 261 2996-7
 Email: supatra@thaifood.org /
 thaifood@thaifood.org

Mr. Rungroj Rungrojsakorn
 Director of Thai Frozen Foods Association
 Board of Trade of Thailand
 93/6 6th Floor, Sathornthani 2 Bldg.
 North Sathorn Road
 Bangkok, THAILAND
 Phone: +66 2 235 5622
 Fax: +66 2 235 5625
 Email: thai-frozen@thai-frozen.or.th

TONGA

Ms. Alisi Kautoke Holani
 (Head of Delegation)
 Deputy Secretary
 Ministry of Labour, Commerce & Industries
 P.O. Box 110
 Nuku'alofa, TONGA
 Phone: +676 23688 / +676 23792
 Fax: +676 23887
 Email: alisik@mlci.gov.to

UNITED KINGDOM ROYAUME-UNI REINO UNIDO

Mr. Stephen Pugh
 (Head of Delegation)
 Head of Food Labelling, Food Policy Unit
 Department for Environment Food and Rural Affairs
 (DEFRA), Area 7E, 9 Milbank, c/o Nobel House
 17 Smith Square
 London SW1P 3J4, UNITED KINGDOM
 Phone: +207 238 4339
 Fax: +207 238 6775
 Email: stephen.pugh@defra.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr. Barbara O. Schneeman
 (Head of Delegation)
 Director, Office of Nutrition, Labeling and Dietary
 Supplements
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-800
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Phone: +1-240-402-2373
 Fax: +1-301-436-2639
 Email: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

U.S. Alternate Delegate

Mr. Jeff Canavan
 U.S. Department of Agriculture
 5601 Sunnyside Ave., Maildrop 5273
 Beltsville, MD 20705-5273, U.S.A.
 Phone: +1-301-504-0860
 Fax: +1-301-504-0872
 Email: jeff.canavan@fsis.usda.gov

Government Advisors

Mr. Jack Bobo
 Senior Advisor for Biotechnology
 U.S. Department of State
 2201 C Street NW
 Washington, DC 20520, U.S.A.
 Phone : +1-202-647-1647
 Email: boboja@state.gov

Dr. Lisa Brines
 Agricultural Marketing Specialist
 USDA National Organic Program
 USDA-AMS-NOP, Standards Division
 1400 Independence Ave. SW, Room 2646-S
 Washington, DC 20250-0268, U.S.A.
 Phone: +1-202-720-8405
 Fax: +1-202-720-7808
 Email: lisa.brines@ams.usda.gov

Mrs. Doreen Chen-Moulec
 International Issues Analyst
 U.S. Codex Office
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC, U.S.A.
 Phone: +1-202-720-4063
 Fax: +1-202-720-3157
 Email: Doreen.Chen-Moulec@fsis.usda.gov

Dr. Fan-Li Chou
 Senior Trade Advisor
 Office of Scientific and Technical Affairs
 Foreign Agriculture Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250-0237, U.S.A.
 Phone: +1-202-690-3335
 Fax: +1-202-690-3316
 Email: Fan-Li.Chou@fas.usda.gov

Ms. Mari Kirrane
 Wine Trade and Technical Advisor
 International Trade Division
 Alcohol and Tobacco Tax and Trade Bureau
 U.S. Department of the Treasury
 221 Main St., Suite 1340
 San Francisco, CA 94105, U.S.A.
 Phone: +1-513-684-3289
 Fax: +1-202-453-2678
 Email: mari.kirrane@ttb.gov

Mr. Bryan O'Byrne
 Senior International Trade Specialist
 U.S. Department of Commerce
 1401 Constitution Ave. NW
 Washington, DC 20230, U.S.A.
 Phone: +1-202-482-0705
 Fax: +1-202-482-6097
 Email: bryan.obyrne@trade.gov

Mr. Daniel Reese
 Food Technologist
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Phone: +1-240-402-2126
 Fax: +1-301-436-2636
 Email: daniel.reese@fda.hhs.gov

Dr. Michael Wehr
 Codex Program Manager
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20816, U.S.A.
 Phone: +1-240-402-1724
 Fax: +1-301-436-2618
 Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Non-Government Advisors

Dr. Lisa Craig
 Director, Regulatory Affairs
 Abbott Nutrition
 625 Cleveland Ave., RP3-2
 Columbus, Ohio 43215, U.S.A.
 Phone: +1-614-624-3696
 Fax: +1-614-727-3696
 Email: lisa.craig@abbott.nutrition

Ms. Katherine DiMatteo
 International Trade Advisor
 Organic Trade Association
 90 George Lamb Road
 Leyden, Massachusetts 01337, U.S.A.
 Phone: +1-413-624-5569
 Fax: +1-413-624-5569
 Email: kdimatteo@organicspecialists.com

Ms. Marsha Echols
 Washington Counsel
 National Association for the Specialty Food Trade,
 Inc. (NASFT)
 3286 M Street, NW
 Washington, DC 20007, U.S.A.
 Phone: +1-202-625-1451
 Email: echols@marshaechols.com

Ms. Wanda Kelker
 Labeling and Regulatory Affairs Director
 The Coca-Cola Company
 One Coca-Cola Plaza
 P.O. Box 1734
 Atlanta, Georgia 30313, U.S.A.
 Phone: +1-404-676-6968
 Fax: +1-404-598-6968
 Email: wkelker@coca-cola.com

Mr. Richard D. White
 Consultant to American Soybean Association
 406 169th CT NE
 Bradenton, FL 34212, U.S.A.
 Phone: +1-941-201-6858
 Email: rwhite@rdwglobal.com

URUGUAY

Mme Nora Isabel Villalba de la Cruz
 (Jefe de delegación)
 Licenciada en Nutrición
 Ministerio de Salud
 18 de Jugo 1892
 Montevideo, URUGUAY
 Phone: +598 2 408 47 15
 Fax: +598 2 400 01 01 a 04 int 286
 Email: noravillalbacodex@gmail.com

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES / ORGANIZACIONES INTERNACIONALES GUBERNAMENTALES

INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA) / INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN PARA LA AGRICULTURA

Paola Ramón
 Specialist in Agricultural Health and Food Safety
 Inter-American Institute for Cooperation on
 Agriculture
 Av. 12 de Octubre N24-584 y Francisco Salazar
 Edif. Torre Sol Verde, piso 2
 ECUADOR
 Phone : +593 2 290 9002 / 290 9003 / 290 9004
 Fax : +593 2 256 8012
 Email : paola.ramon@iica.int
 Email: iica.ec@iica.int

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS NONGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES / ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES

BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION (BIO)

Dr. Adrienne Massey
 (Head of Delegation)
 Managing Director
 BIO (Biotechnology Industry Organization)
 1201 Maryland Ave. SW
 Washington, DC 20024, U.S.A.
 Phone: +1-202-962-9238
 Fax: +1-202-488-6303
 Email: amassey@bio.org

Dr. Janet Collins
 Senior Manager
 BIO (Biotechnology Industry Organization)
 Corporate Regulatory Affairs
 601 Pennsylvania Ave., Suite 325N
 Washington, D.C., U.S.A.
 Phone: +1-202-728-3622
 Fax: +1-202-728-3649
 Email: janet.e.collins@usa.dupont.com

COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE SUCRE (CEFS) / EUROPEAN COMMITTEE OF SUGAR MANUFACTURERS

Ms. Camille Perrin
(Head of Delegation)
Scientific & Regulatory Affairs Manager
CEFS (Comité Européen des Fabricants de Sucre)
182 avenue de Tervuren
1150 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 762 07 60
Fax: +32 2 771 00 26
Email: camille.perrin@cefs.org

CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK INDUSTRIES OF THE EU / CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE (CIAA)

Mr. Dirk Jacobs
(Head of Delegation)
Manager, Consumer Information, Diet and Health
CIAA (Confederation of the Food and Drink Industries of the EU)
Avenue des Arts, 43
Brussels 1040, BELGIUM
Phone: +32 2 508 1026
Fax: +32 2 508 1021
Email: d.jacobs@ciaa.eu

Mrs. Victoria Betteridge
VP and Director, Regulatory and Government Affairs
Tate & Lyle Plc
CIAA (Confederation of the Food and Drink Industries of the EU)
Sugar Quay, Lower Thames Street
London EC3R 6DQ, UNITED KINGDOM
Phone: +44 207 626 6525
Fax: +44 207 977 6571
Email: victoria.betteridge@tateandlyle.com

CONSUMERS INTERNATIONAL (CI) / ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS

Dr. Michael Hansen
(Head of Delegation)
Senior Scientist
Consumers Union
101 Truman Avenue
Yonkers, NY 10703, U.S.A.
Phone: +1-914-378-2452
Email: hansmi@consumer.org

CROPLIFE INTERNATIONAL

Ms. Lucyna Kurtyka
Food Policy and International Organizations
Monsanto Company
1300 I Street NW
Washington, DC, U.S.A.
Phone: +1-202-383-2861
Fax: +1-202-789-1748
Email: lucyna.k.kurtyka@monsanto.com

EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION (EFLA) / ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA)

Mr. Xavier Lavigne
(Head of Delegation)
Member
European Food Law Association (EFLA)
Rue de l'Association 50
Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 209 11 42
Fax: +32 2 219 73 42
Email: secretariat@efla-aeda.org

EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATIONS (ENCA)

M. Jos Voss
Président AAPE ASBL
ENCA (European Network of Childbirth Associations)
BP 45
L 3401 Dudelange, LUXEMBOURG
Phone: +352 525291
Email: aape@pt.lu

EUROPEAN SALT PRODUCERS' ASSOCIATION (EuSALT)

Mr. Wouter LOX
(Head of Delegation)
Managing Director, EuSalt aisbl
Yzerlaau 4
1040 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 737 10 91
Fax: +32 2 737 10 99
Email: wouter.lox@eusalt.com

49th PARALLEL BIOTECHNOLOGY CONSORTIUM (49P)

Prof. Philip L. Bereano
(Head of Delegation)
Co-Director
49th Parallel Biotechnology Consortium
1344 E Interlaken Blvd.
Seattle, Washington 98102, U.S.A.
Phone: +1-206-725-4211
Email: pbereano@u.washington.edu

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Ms. Gloria Brooks-Ray
(Head of Delegation)
Advisor, Codex Alimentarius and International Regulatory
Exponent Food and Chemicals
P.O. Box 97
Mountain Lakes, NJ 07046, U.S.A.
Phone: +1-973-334-4652
Email: gbrooksray@exponent.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS
(IACFO)**

Mr. Bill Jeffery
(Head of Delegation)
National Coordinator
c/o Centre for Science in the Public Interest
Suite 2701, CTTC Bldg, 1125 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1S 5R1, CANADA
Phone: +1-613-244-7337
Email: jefferyb@istar.ca

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION
NETWORK (IBFAN)**

Mme Maryse Arendt
Directeur Initiativ Liewensufank ASBL
Initiativ Liewensufank 20 rue de Contern
L 5955 Itzig, LUXEMBOURG
Phone: +352 360597 14
Email: maryse.arendt@liewensufank.lu

**INTERNATIONAL CO-OPERATIVE
ALLIANCE (ICA)**

Mr. Kazuo Onitake
Head of Unit, Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union
Coop Plaza 3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku
Tokyo 150-8913, JAPAN
Phone: +81 (0) 3 5778 8109
Fax: +81 (0) 3 5778 8125
Email: kazuonoitake@jccu.coop

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES
ASSOCIATIONS (ICBA)**

Mrs. Helen Falco
(Head of Delegation)
Advisor, International Council of Beverages
Associations (ICBA)
c/o American Beverage Association
1101 16th Street NW
Washington, DC 20036, U.S.A.
Phone: +1-404-676-4344
Email: hefalco@na.ko.com

Mrs. Rachel Quiles
Advisor, International Council of Beverages
Associations (ICBA)
c/o American Beverage Association
1101 16th Street NW
Washington, DC 20036, U.S.A.
Phone: +1-404-676-2041
Email: radriskellreeves@na.ko.com

Mr. Hidekazu Hosono
Technical Adviser
International Council of Beverages Associations
(ICBA)
c/o Japan Soft Drink Association
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi, Chuo-ku
Tokyo, JAPAN
Phone: +81 3 3270 7300
Fax: +81 3 3270 7306
Email: hidekazu_hosono@suntory.co.jp

Mr. Hiromi Ohta
Technical Adviser
International Council of Beverages Associations
(ICBA)
c/o Japan Soft Drink Association
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi, Chuo-Ku
Tokyo, JAPAN
Phone: +81 3 3270 7300
Fax: +81 3 3270 7306
Email: hiromi_ohta@suntory.co.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
MANUFACTURERS ASSOCIATIONS
(ICGMA)/CONSEIL INTERNATIONAL DES
ASSOCIATIONS DE FABRICANTS DE
PRODUITS D'ÉPICERIE / CONSEJO
INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE
FABRICANTES DE COMESTIBLES**

Ms. Phyllis Tanaka
(Head of Delegation)
V-P Scientific & Regulatory Affairs
Food & Consumer Products of Canada
885 Don Mills Road, Suite 301
Toronto, ON M3C 1V9, CANADA
Phone: +1-416-510-8024, ext. 2246
Fax: +1-416-510-8043
Email: phyllist@fcpc.ca

Ms. Peggy Rochette
Senior Director, International Affairs
Grocery Manufacturers Association
1350 I Street NW
Washington, DC 20005, U.S.A.
Phone: +1-202-639-5921
Fax: +1-202-639-5991
Email: prochette@gmaonline.org

Ms. Jacqueline Dillon
Sr. Scientist
Kraft Foods Global, Inc.
801 Waukegan Road
Glenview, Illinois 60025, U.S.A.
Phone: +1-847-646-8909
Email: jdillon@kraft.com

Ms. Regina Hildwine
Senior Director, Science Policy, Labeling
Grocery Manufacturers Association
1350 I Street NW
Washington, DC 20005, U.S.A.
Phone: +1-202-639-5926
Fax: +1-202-639-5991
Email: rhildwine@gmaonline.org

Dr. Martin Slayne
Senior Director, Global Regulatory Affairs and Food
Safety
PepsiCo Global R&D
7701 Legacy Drive
Plano, Texas 75024, U.S.A.
Phone: +1-972-334-4832
Fax: +1-972-334-6271
Email: martin.slayne@pepsico.com

Mrs. Elizabeth Dempsey
Principal Scientist
PepsiCo Global R&D
7701 Legacy Drive
Plano, Texas 75024, U.S.A.
Phone.: +972-334-4912
Fax: +972-334-6271
Email: elizabeth.dempsey@pepsico.com

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITIÈRE / FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA

Mr. Eric Grande
(Head of Delegation)
Regulatory Affairs Director
Groupe Lactalis
10-20 rue Adolphe Beck
Laval Cedex 9, FRANCE
Phone: +33 2 43595123
Email: eric.grande@lactalis.fr

Ms. Cary Frye
Vice President of Regulatory Affairs
International Dairy Foods Association (IDFA)
1250 H Street NW, Suite 900
Washington, DC 20005, U.S.A.
Phone: +1-202-220-3543
Fax: +1-202-331-7820
Email: cfrye@idfa.org

Ms. Isabelle Neiderer
Director of Nutrition
Dairy Farmers of Canada
1801 avenue McGill College, Suite 700
Montréal, QC H3A 2N4, CANADA
Phone: +1-514-284-1092
Fax: +1-514-284-0449
Email: isabelle.neiderer@dfc-plc.ca

Ms. Sandra Tuijtelars
Nutrition Officer
International Dairy Federation (IDF)
Blvd. A Reyers 70/B
BE-1030 Brussels, BELGIUM
Phone: +32 2 325 67 50
Fax: +32 2 733 04 13
Email: stuijtelars@fil-idf.org

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS (IFU) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS / FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS

Mr. Jan Hermans
Secretary General
AIJN-European Fruit Juice Association
IFU-International Federation of Fruit Juice Producers
23 Boulevard des Capucines
75002 Paris, FRANCE
Phone: +33 1 47 42 82 80
Fax: +33 1 47 42 82 81
Email: ifu@ifu-fruitjuice.com
Email: jan.hermans@aijn.org

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS (IFOAM) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM) / FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA BIOLÓGICA (IFOAM)

Mr. Otto Schmid
(Head of Delegation)
Senior Researcher, Socio-Economics Division
Research Institute of Organic Agriculture (FiBL)
Ackerstrasse, Postfach
CH-5070 Frick, SWITZERLAND
Phone: +41 62 865 72 53 (72 Secretariat)
Fax: +41 62 865 72 73
Email: otto.schmid@fibl.org

INTERNATIONAL FROZEN FOOD ASSOCIATION (IFFA)

Mr. John T. Allan, M.S.
Director, Regulatory and International Affairs
International Frozen Food Association (IFFA)
2000 Corporate Ridge, Suite 1000
McLean, Virginia 22102, U.S.A.
Phone: +1-703-821-0770
Fax: +1-703-821-1350
Email: jallan@affi.com

INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL COMMITTEE (IGTC) / COMITÉ INTERNATIONAL TECHNIQUE DE L'ACIDE GLUTAMIQUE (IGTC)

Dr. Robert Bursery
(Head of Delegation)
President, Ajinomoto Corporate Services, LLC.
1120 Connecticut Avenue, Suite 1010
Washington, DC 20036, U.S.A.
Phone: +1-202-457-0284, ext. 4581
Fax: +1-202-457-0107
Email: burseryb@ajiusa.com

Dr. Miro Smriga
Scientific Advisor
International Glutamate Technical Committee (IGTC)
Ajinomoto
400 Kelby Street
Fort Lee, N.J. 07024, U.S.A.
Phone: +551 574 8322
Email: smrigam@ajiusa.com

INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE (ILSI)

Mr. Hiroaki Hamano
(Head of Delegation)
ILSI Japan
2-6-7, Kojimachi, Chiyoda-ku
Tokyo 102-0083, JAPAN
Phone: +81 3 5215 3535
Fax: +81 3 5215 3537
Email: hhamano@ilsijapan.org

Mr. Masahiko Karasawa
Ajinomoto Company, Inc.
ILSI Japan
15-1, Kyobashi 1 Chome
Chuo-ku, Tokyo 104-8315, JAPAN
Phone: +81 3 5250 8184
Fax: +81 3 5250 8403
Email: masahiko_karasawa@ajinomoto.com

Mr. Mitsuhiro Katashima
Senior Researcher
Kao Corporation
ILSI Japan
2-1-3, Bunka Sumida-ku
Tokyo 131-8501, JAPAN
Phone: +81 3 5630 7456
Fax: +81 3 5630 9436
Email: katashima.mitsuhiro@kao.co.jp

Ms. Lulu Kurman
Solae, LLC
4300 Duncan Avenue
Saint Louis, MO, USA
Phone: +1-314-659-3702
Fax: +1-314-659-5702
Email: lkurman@solae.com

Mr. Shigenori Suzuki
Research Institute, Kagome Co., Ltd.
329-2761 Nishitomiya 17
Nasu-Shiobara, JAPAN
Phone: +81 287 36 2935
Fax: +81 287 39 1038
Email: shigenori_suzuki@kagome.co.jp

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr. Scott Tips
(Head of Delegation)
President, National Health Federation
P.O. Box 688
Monrovia, CA 91017, U.S.A.
Phone: +1-626-357-2181
Fax: +1-626-303-0642
Email: scott@rivieramail.com

WORLD SELF-MEDICATION INDUSTRY (WSMI)

Mr. Adam Kingsley
Associate Director, Regulatory and Public Affairs
Consumer Health Products Canada
1111 Prince of Wales Drive, Suite 406
Ottawa, ON K2C 3T2, CANADA
Phone: +1-613-723-0777
Fax: +1-613-723-0779
Email: adam.kingsley@chpcanada.ca

WORLD SUGAR RESEARCH ORGANISATION (WSRO)

Dr. Richard Cottrell
(Head of Delegation)
Director-General
World Sugar Research Organisation
70 Collingwood House, Dolphin Square
London, UNITED KINGDOM
Phone: +44 20 7821 6800
Fax: +44 20 7834 4137
Email: rcottrell@wsro.org

Dr. Anna Wittekind
World Sugar Research Organisation
70 Collingwood House, Dolphin Square
London, UNITED KINGDOM
Phone: +44 20 7821 6800
Fax: +44 20 7834 4137
Email: awittekind@wsro.org

Dr. Charles Baker
Executive Vice-President and Chief Scientific Officer
The Sugar Association Inc.
1300 L Street NW, Suite 1001
Washington, DC 20005-4263, U.S.A.
Phone: +1-202-785-1122
Fax: +1-202-785-5019
Email: cbaker@sugar.org

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT SECRETARIAT MIXTE FAO/OMS SECRETARIADO CONJUNTO FAO/OMS

Mr. Tom HEILANDT
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALY
Phone: +39 06 570 54384
Fax: +39 06 570 54593
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms. Selma H. DOYRAN
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALY
Phone: +39 06 570 55826
Fax: +39 06 570 54593
Email: selma.doyran@fao.org

Dr. Hidetaka KOBAYASHI
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALY
Phone: +39 06 570 53218
Fax: +39 06 570 54593
Email: hidetaka.kobayashi@fao.org

FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO

Dr. Janice Albert
 Nutrition Officer
 Nutrition and Consumer Protection Division
 Food and Agriculture Organization (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, ITALY
 Phone: +39 06 570 53552
 Fax: +39 06 570 54593
 Email: Janice.Albert@fao.org

WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS

Dr. Chizuru Nishida
 Coordinator, Nutrition Policy and Scientific Advice
 Department of Nutrition for Health and Development
 World Health Organization (WHO)
 Avenue Appia, 20
 CH-1211 Geneva 27, SWITZERLAND
 Phone: +41 22 791 3317
 Fax: +41 22 791 4156
 Email: nishidac@who.int

Dr. Nancy Aburto
 Scientist
 Nutrition Policy and Scientific Advice
 Department of Nutrition for Health and Development
 World Health Organization (WHO)
 Avenue Appia, 20
 CH-1211 Geneva 1201, SWITZERLAND
 Phone: +44 22 791 3229
 Email: aburton@who.int

CANADIAN SECRETARIAT
SECRETARIAT CANADIEN
SECRETARIADO CANADIENSE

Dr. Samuel Godefroy
 Director General, Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-957-1821
 Fax: +1-613-954-4674
 Email: samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville
 A/Codex Contact Point for Canada
 Office of the Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-941-4616
 Fax: +1-613-941-3537
 Email: allan.mccarville@hc-sc.gc.ca
 Email: codex_canada@hc-sc.gc.ca

Mr. Bertrand Gagnon
 Deputy Director, Codex and Food Safety
 Coordination
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA
 Phone: +1-613-773-6092
 Fax: +1-613-773-5693
 Email: bertrand.gagnon@inspection.gc.ca

Mr. Kenneth Teng
 International Program Officer
 Office of the Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-957-0189
 Fax : +1-613-941-3537
 Email: kenneth.teng@hc-sc.gc.ca

Mrs. Alison Wereley
 Senior Policy Analyst
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA
 Phone: +1-613-773-6450
 Fax: +1-613-773-5603
 Email: alison.wereley@inspection.gc.ca

Mr. Jordan Miller
 Manager, Codex Program Services
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-957-1749
 Fax: +1-613-941-3537
 Email: jordan.a.miller@hc-sc.gc.ca
 Email: codex_canada@hc-sc.gc.ca

Mrs. Gaëtane-Diane Forget
 Conference and Process Coordinator
 Codex Program Services
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-952-7354
 Fax: +1-613-941-3537
 Email: gaetane.forget@hc-sc.gc.ca
 Email: codex_canada@hc-sc.gc.ca

Mrs. Diane Carmanico
 Administrative Officer
 Office of the Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA
 Phone: +1-613-957-8894
 Fax : +1-613-941-3537
 Email: diane.carmanico@hc-sc.gc.ca
 Email: codex_canada@hc-sc.gc.ca

ANNEXE II

PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985) CONCERNANT LA LISTE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS QUI SONT DÉCLARÉS DANS TOUS LES CAS, DE FAÇON SOIT OBLIGATOIRE SOIT VOLONTAIRE

(à l'étape 8 de la procédure)

3.2 Énumération des éléments nutritifs

3.2.1 Si la teneur en éléments nutritifs est déclarée sur l'étiquette, les mentions ci-après doivent être obligatoires:

3.2.1.1 Valeur énergétique; et

3.2.1.2 Quantités de protéines, de glucides assimilables (c'est-à-dire glucides alimentaires à l'exclusion des fibres alimentaires), de lipides, de graisses saturées, de sodium¹ et des sucres totaux;

3.2.1.3 Quantité de tout autre élément nutritif faisant l'objet d'une allégation relative à la nutrition ou à la santé; et

3.2.1.4 Quantité de tout autre élément nutritif jugé utile au maintien d'un bon état nutritionnel, conformément à la législation nationale ou aux directives alimentaires nationales².

¹ Les autorités nationales pourront décider d'exprimer la quantité totale de sodium en équivalents sel en tant que « sel ».

² Les pays où la consommation du niveau d'acides gras trans est une préoccupation de santé publique doivent envisager la déclaration des acides gras trans dans l'étiquetage nutritionnel.

ANNEXE III

**AVANT-PROJET DE COMPILATION DE TEXTES DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE
APPLICABLES À L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS DÉRIVÉS DE LA BIOTECHNOLOGIE
MODERNE³****(à l'étape 5/8 de la procédure)****1. Objet**

L'objet du présent texte n'est que de rappeler et d'assembler en un seul texte des éléments importants des indications fournies dans les textes Codex qui sont applicables à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne.

2. Considérations

Différentes démarches concernant l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne sont utilisées. Tout cadre mis en œuvre par les membres du Codex devrait respecter les dispositions Codex déjà adoptées. Le présent texte ne vise pas à suggérer ou à laisser entendre que les aliments dérivés de la biotechnologie moderne sont forcément différents des autres aliments simplement à cause de leur méthode de production.

3. Compilation des textes Codex applicables

3.1 La Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, (Codex Stan 1-1985); et particulièrement les sections 3.1, 3.2, 4.1.1, 4.1.2, 4.2.2, 7.1.

3.2 Les Directives générales Codex concernant les allégations (CAC/GL 1-1979) ; et particulièrement les sections 1.2, 1.3, Section 2 – Définition d'une allégation, 3.3, 3.5, 4.1, 5.1(iii), 5.1(iv), 5.1(v), 5.1(vi).

3.3 Les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997); Introduction et particulièrement les sections 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5

3.4 Les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999); et particulièrement la section 1.5.

3.5 Directives générales pour l'utilisation du terme "Halal" (CAC/GL 24-1997)

3.6 Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements (CAC/GL 62-2007)

3.7 Les Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (CAC/GL 44-2003); et particulièrement le paragraphe 19

3.8 La Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des plantes ADN recombiné (CAC/GL 45-2003)

3.9 La Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits à l'aide de microorganismes à ADN recombiné (CAC/GL 46-2003)

3.10 La Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné (CAC/GL 68-2008)

³ Voir les Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (CAC/GL 44-2003)

ANNEXE IV**AVANT-PROJET DE DÉFINITION DES VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE
(À INCLURE DANS LES DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985))****(à l'étape 5 de la procédure)**

« Les Valeurs Nutritionnelles de Référence sont un ensemble de valeurs numériques qui sont fondées sur des données scientifiques et établies aux fins d'étiquetage nutritionnel et d'utilisation des allégations indiquées. Les VNR sont fondées sur les teneurs en éléments nutritifs associées aux besoins en ces éléments ou à la réduction du risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation.»

ANNEXE V

AVANT-PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (GL 32-1999)**(POUR INCLURE LES ANIMAUX ET LES ALGUES MARINES D'AQUACULTURE)****(à l'étape 3 de la procédure)****A) Modifications générales à l'avant-propos, Section 1 et Section 2 :**

- Avant-propos, paragraphe 6, dernière phrase : Ajouter « et la vie aquatique » après « sols ».
- Section 1.1 – Domaines d'application : Ajouter la mention des animaux et des algues marines d'aquaculture (signalons que les algues marines ne sont pas toutes des plantes), peut-être au moyen d'une note de bas de page.
- Section 2.1 – Description : ajouter une phrase à la fin de la section : « L'élevage biologique des animaux aquatiques se fonde sur la relation harmonieuse entre l'eau, les algues marines et les animaux d'aquaculture et le respect de leurs besoins physiologiques et comportementaux caractéristiques. »
- Section 2.2 – Définitions : préciser que les animaux d'élevage désignent les animaux terrestres. Ajouter une définition de l'aquaculture : « L'aquaculture consiste dans la culture d'organismes aquatiques qui implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage en vue d'améliorer la production et implique également la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage ». (définition de l'aquaculture dans les Directives techniques sur la certification de l'aquaculture de la FAO, document accepté par le sous-comité sur l'aquaculture en 2010 et approuvé par le Comité des pêches de la FAO en février 2011).

B) Modifications à l'Annexe I**Ajouter la section B.1 : Animaux d'aquaculture****Principes généraux**

1. L'aquaculture est une activité importante qui contribue à l'approvisionnement en poissons et autres espèces marines dans un monde où les pêches sont hautement exploitées. Les poissons et fruits de mer sont bénéfiques à la santé humaine parce qu'ils contiennent des éléments nutritifs, particulièrement « des acides gras essentiels » dont les poissons sont une source extrêmement importante, ainsi que des protéines, des oligoéléments, des vitamines et des sels minéraux.
2. L'exploitation et la gestion des animaux et des algues marines d'aquaculture, en milieu confiné ou non, doivent respecter les principes de l'agriculture biologique. La biodiversité du milieu aquatique et la qualité des eaux environnantes doivent être maintenues.
3. Les producteurs aquacoles doivent appliquer un plan de gestion biologique pour guider l'exploitation de la ferme afin de minimiser l'impact sur l'environnement et d'établir le suivi à faire pour que cet objectif soit atteint chaque année.

Emplacement

4. La nature de la zone d'élevage doit présenter les caractéristiques qui permettent la production de produits sûrs et de haute qualité sans effet négatif inacceptable sur l'environnement. Les installations d'aquaculture doivent être situées à des endroits où le risque de contamination est minimisé et où les sources de pollution peuvent être contrôlées et atténuées.

5. L'eau utilisée en aquaculture doit être de qualité qui convient à la production d'aliments propres à la consommation humaine et ne doit pas provenir d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle.

6. L'organisme ou l'autorité de certification doit confirmer dès le début que l'emplacement de la ferme n'est pas inapproprié en raison de sources de contamination potentielles par des substances interdites ou des contaminants environnementaux. Il ou elle peut également établir les distances minimales séparant les unités de production biologique de celles de production non biologique en se fondant sur des facteurs comme l'emplacement en amont ou en aval et l'eau ou le courant de marée.

Période de conversion

7. Les produits des animaux d'aquaculture peuvent être vendus en tant que produits biologiques lorsque ces directives auront été suivies pendant au moins une année. Dans les cas où l'eau peut être drainée et l'installation nettoyée et désinfectée, une période plus courte de six mois pourra être appliquée. Dans le cas d'emplacements marins non confinés, une période de trois mois pourra être appliquée. Durant la période de conversion, le stock ne doit pas être soumis à des traitements ou exposé à des produits qui ne sont pas autorisés en production d'aliments biologiques.

Origine

8. Il est préférable d'utiliser autant que possible des espèces locales pour l'élevage biologique. Le stock aquacole peut être converti à la production biologique par élevage sous un régime de gestion biologique pendant les deux derniers tiers du cycle de sa production. Après la période de conversion, le stock doit provenir d'unités de production biologique où le stock parent a été sous gestion biologique depuis au moins trois mois avant de servir à la reproduction.

Élevage

9. La ferme doit offrir un espace suffisant pour répondre aux besoins des animaux à qui il faudra fournir une eau de bonne qualité avec assez d'oxygène et, dans le cas des animaux filtreurs, tenir compte d'autres facteurs nutritionnels dont ils ont besoin. La température et l'éclairage doivent convenir aux espèces élevées à l'endroit géographique particulier de l'exploitation d'élevage.

10. Les systèmes de confinement, y compris les cages (parcs en filet) doivent être conçus, construits, situés et exploités de manière à réduire le risque d'échappement et tout autre impact négatif sur l'environnement.

11. Les systèmes de recirculation fermés sont interdits sauf pour les écloséries et les nurseries ou l'élevage d'espèces destinées à la production d'aliments biologiques pour les animaux.

Reproduction

12. Les conditions de reproduction doivent correspondre d'aussi près que possible à la situation naturelle des lignées appropriées pour le type d'élevage, qui seront celles utilisées.

La polyploidie artificielle, le clonage, l'hybridation artificielle et le recours à des lignées d'un seul sexe doivent être évités.

13. La densité de stockage maximale doit être inférieure à celle dans les élevages conventionnels et les autorités compétentes doivent établir des valeurs guides de densité maximale pour l'espèce cultivée qui relève de leur compétence.

14. Les autorités compétentes doivent également établir des critères pour les systèmes de production qui feront particulièrement référence au type de système, au débit d'eau, à la saturation en oxygène et à l'élimination des effluents d'élevage et indiqueront si la mise en jachère est nécessaire.

Nutrition

15. Lorsque des aliments sont utilisés, ces aliments doivent répondre aux besoins nutritionnels de l'animal à ses divers stades de développement. Les matières végétales employées dans les aliments doivent toujours respecter les conditions exigées dans ces directives. Les poissons carnivores ne doivent pas recevoir une alimentation exclusivement à base de plantes de manière à répondre à leurs besoins physiologiques et à faire en sorte que les consommateurs ne soient pas privés des acides gras essentiels. La portion de l'alimentation à base d'animaux aquatiques doit être

constituée de farine et d'huile de poisson ou d'ingrédients provenant de poissons obtenus des sources suivantes :

- Résidus d'animaux aquatiques élevés biologiquement, ou
- Résidus de poisson pêchés pour la consommation humaine dans des pêches durables, ou
- Poisson pêché dans des pêches durables.

Soins de santé

16. La prévention des maladies en aquaculture biologique se fondera sur les principes et les pratiques prévus pour les soins de santé des animaux d'élevage (animaux terrestres) dans ces directives et sur les points additionnels suivants :

- Garantir que l'emplacement et la conception de l'unité de production sont optimaux et que l'unité soit nettoyée et désinfectée le cas échéant.
- Pour lutter contre les ectoparasites comme le pou du poisson, il faut utiliser des poissons plus sains au lieu de parasitocides dans la mesure du possible.

17. Le traitement hormonal ne doit pas être utilisé. Énumérer également dans l'Annexe 2, Tableau 2 des directives les substances autorisées en aquaculture; distinguer les produits de nettoyage et de désinfection autorisés en présence d'animaux aquatiques de ceux qui ne le sont pas.

Ajouter section B.2 : Algues marines

18. Les algues marines cultivées et les algues marines sauvages récoltées en bord de mer peuvent être vendues en tant que produits biologiques lorsque ces directives sont respectées. Les critères relatifs à l'emplacement et à la conversion des unités d'animaux d'aquaculture contenus dans ces directives doivent s'appliquer selon qu'il sera approprié aux unités de culture d'algues.

19. Tant la culture que la récolte d'algues marines doivent être menées sur des sites offrant une très bonne qualité d'eau qui n'est directement sujette à aucune contamination de source humaine, industrielle ou géologique. Le plan de gestion biologique à utiliser pour l'élevage d'animaux d'aquaculture doit être appliqué par tous les producteurs d'algues marines biologiques.

20. La récolte dans la nature doit être limitée aux endroits dont la biomasse de référence présente aura été déterminée suite à une étude. Les niveaux de récolte subséquents doivent permettre la régénération et ne pas affecter à long terme la stabilité de l'habitat naturel.

21. La culture doit être menée de manière durable à tous les stades allant de la collecte de jeunes algues marines à la récolte. La fertilisation doit être restreinte à la culture en étang. Les cordages et les autres équipements utilisés pour la croissance des algues marines doivent être réutilisés ou recyclés dans la mesure du possible. Les salissures marines seront de préférence enlevées par des moyens physiques.

ANNEXE VI

DOCUMENT DE PROJET

PROPOSITION D'AMENDEMENT DES DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CAC/GL 32-1999)**Objectif et champ d'application de la norme proposée**

L'objectif est d'ajouter de nouvelles substances au Tableau 2 de l'Annexe 2 conformément au besoin établi par le CCFL.

Sa pertinence et son actualité

Afin de faire en sorte que la liste indicative des substances autorisées en agriculture biologique est à jour, il faudrait qu'elle soit périodiquement adaptée pour prendre en compte les nouvelles substances ou les substances existantes qui sont devenues obsolètes.

Les principales questions à traiter

L'ajout du spinosad, de l'octanoate de cuivre, du bicarbonate de potassium de même que de l'utilisation de l'éthylène pour le déverdissement des agrumes afin de prévenir les mouches des fruits, comme agent d'amorçage de la floraison des ananas [et comme inhibiteur de la germination des oignons et des pommes de terre].

Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement de l'ordre de priorité des travaux

La proposition est cohérente avec le critère général comme suit:

Garantir des pratiques loyales dans le commerce alimentaire: Certaines normes nationales pour les produits biologiques permettent l'utilisation de ces substances mais d'autres pas. Il existe des réglementations différentes sur leur utilisation, qui peuvent provoquer des conflits internationaux.

Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

La proposition est cohérente avec :

- a. la promotion d'un cadre réglementaire solide et
- b. la promotion de l'application des normes Codex.

Information sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

La proposition est un amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique*. Elle n'affecte pas les autres documents du Codex.

Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Les justifications ont été élaborées par la 39^{ème} session du Comité.

Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme de la part des organisations extérieures, afin que cela puisse être planifié

Aucune

L'échéancier proposé pour la réalisation de nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour adoption à l'étape 5, et la date proposée pour adoption par la Commission, le délai d'élaboration d'une norme ne devrait normalement pas dépasser cinq ans

Il est prévu qu'un avant-projet sera discuté, lors de l'étape 4 de la 40^{ème} session du CCFL et adopté à l'étape 5 de la procédure accélérée, par la 35^{ème} session de la CAC en 2012.